
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 8 février 2016

ville de vi||eurbanne

La séance est ouverte à 16 heures 11 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - Mme Sarah SULTAN - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - M. Marc AMBROGELLY - M. Loïc CHABRIER - Mme Dominique BALANCHE - M. Damien BERTHILIER - Mme Christelle GACHET - M. Jonathan BOCQUET - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Myriam GROS-IZOPET - Mme Samia BELAZIZ - M. Ikhlef CHIKH - M. Mathieu SOARES - M. Pascal MERLIN - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - Yasmina SALHI - M. Jean-Paul CHICH - Mme Chafia TIFRA - Mme Natalie PERRET – M. Hector BRAVO - Mme Djamila GHEMRI – M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Martine MAURICE - Mme Emmanuelle HAZIZA – M. Régis LACOSTE - Mme Virginie PANICO - M. Richard MORALES - M. Hervé MOREL - M. Stéphane PONCET – Mme Michelle MOREL - M. Michel CASOLA – Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI - M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Prosper KABALO (pouvoir à M. Jean-Paul BRET)

Mme Claire LE FRANC (pouvoir à M. Didier VULLIERME)

M. Gilbert-Luc DEVINAZ arrivé en retard (pouvoir à Mme Sarah SULTAN)

Mme Dany MONTAIS (pouvoir à Mme Christelle GACHET)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à M. Ali Mohamed AHAMADA)

M. Alain BRISSARD (pouvoir à Mme GROS-IZOPET)

Mme Laura GANDOLFI (pouvoir à M. Ikhlef CHIKH)

Mme Chantal ROUX (pouvoir à M. Hector BRAVO)

Mme Farida CASOLI (pouvoir à Mme Dominique BALANCHE)

M. Frédéric VERMEULIN (pouvoir à Mme Anne REVEYRAND)

Mme Melouka HADJ-MIMOUNE (pouvoir à M. Damien BERTHILIER)

M. Yann CROMBECQUE (pouvoir à Mme Natalie PERRET)

Mme Pascale CROZON (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

M. Movses NISSANIAN arrivé en retard (pouvoir à Mme Agnès THOUVENOT)

M. Olivier BAUD (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

M. Jacky ALBRAND arrivé en retard (pouvoir à M. Mathieu SOARES)

- : -

M. LE MAIRE.- Bonjour à toutes et à tous. Nous allons débiter cette séance.
Vous devez signer la feuille de présence qui va circuler dans notre assemblée.
Nous avons à adopter le procès-verbal de la séance précédente du 14 décembre 2015.
Y a-t-il des observations ? (*Il n'y en a pas*)
Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu connaissance des délégations du maire en vertu de l'article L.2122 du code général des collectivités locales, en même temps que la convocation à cette séance. Je le signale simplement.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 31 mars 2016.

Nous passons à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal de ce soir avec un premier rapport qui n'est pas une délibération mais une communication qui donne lieu à un débat. Tous les groupes ont souhaité intervenir pour un temps dont nous avons convenu en conférence des présidents qui serait de l'ordre de cinq minutes.

Ce débat concerne les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H).

1 - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE L'HABITAT (PLU-H) - M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Pour ceux qui siégeaient encore à la Communauté Urbaine, ce rapport avait été voté. C'est en quelque sorte une obligation légale. Dans le cadre des différentes dispositions du PLU, il y a un PADD, la communication est exactement la même que celle qui avait été présentée à la Communauté Urbaine voici quelque temps déjà. Cela doit être présenté et mis en débat au sein de chacune des communes qui composent aujourd'hui la Métropole.

Je vais donner la parole à M. Richard Llung qui s'appuiera sur une présentation avec quelques images puis je donnerai la parole aux différents groupes dans l'ordre habituel.

Monsieur Richard Llung ?

M. Richard LLUNG.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit d'une étape réglementaire dans le cadre de la révision du PLU-H.

Quelques mots pour rappeler ce qu'est le plan local d'urbanisme et de l'habitat. C'est le document qui permet d'instruire au quotidien les permis de construire. Il a une grande importance juridique mais également une importance financière puisqu'il y a des enjeux financiers derrière.

C'est le document qui cadre le développement urbain et la construction sur notre ville et sur toutes celles de la Métropole.

C'est également un document de planification au sein duquel nous essayons d'entrer nos orientations politiques, métropolitaines et des villes, en matière de prospective puisque la durée de vie de ce PLU est estimée à dix ans environ, c'est-à-dire à l'horizon de 2026.

Bien entendu, il existe un cadre réglementaire contraint et des lois dont 9 nouvelles entre le moment où nous avons commencé de travailler et le moment où nous parlons, 12 décrets dont le dernier date de décembre 2015. Cela oblige parfois à remettre l'ouvrage sur le métier, ce qui ne rend pas les choses forcément faciles mais c'est le travail.

La compétence est celle de la Métropole et des communes comme M. le Maire l'a rappelé en introduction.

C'est donc un mouvement plutôt descendant, on regarde le plan local de l'urbanisme depuis la Métropole avec les communes. Malgré tout, il y a de la place pour réfléchir ici, à partir du territoire que nous connaissons, et c'est ce que nous avons choisi de faire à Villeurbanne.

Il est important de rappeler que cette démarche est tout à fait unique dans l'agglomération. Elle a commencé dès 2012. La révision du PLU-H a commencé en avril 2012 et, dès décembre 2012, nous avons l'organisation des grands débats qui ont rassemblé plusieurs centaines de personnes avec une grande assemblée au théâtre Jean Bouise, derrière le Théâtre National Populaire.

Dès le mois de février 2013, nous avons joint le geste à la parole en engageant un travail de construction et de participation via les conseils de quartier. Ce travail a duré cinq mois, jusqu'en juin 2013. Les conseils de quartier nous ont remis leurs propositions ; il y a eu un temps d'échanges avec les experts qui sont plutôt des professionnels, pas uniquement les urbanistes et les architectes mais également les sociologues, les politologues, les spécialistes de l'art urbain ou contemporain et donc les aspects immatériels du développement de la ville. Cela a également donné lieu à quelques propositions.

Ensuite, la démarche a été étendue à tous les projets urbains. Vous le savez déjà pour des projets comme Gratte-Ciel ou La Soie où le travail est régulier et inscrit depuis 2002 pour La Soie et depuis 2008 pour Gratte-Ciel ; plus récemment, si vous suivez l'actualité, pour des projets comme Grandclément du côté de la gare dont le travail est en cours depuis septembre 2015 ou comme le projet Saint-Jean.

Tous les projets portés par les partenaires privés sont concernés à travers un outil qui s'appelle « Les projets urbains partenariaux » qui représentent la bagatelle de 1 100 logements en cours d'études ou de développement, que nous présentons chaque fois avec les architectes et les promoteurs en nous appuyant sur la structure des conseils de quartier et ceux qui veulent y participer puisque c'est ouvert.

Aucune autre ville n'a fait cette démarche avec autant d'ampleur et de ténacité, en donnant les moyens aux conseils de quartier de travailler. Tout ce travail forme une sorte de synthèse qui est jointe au rapport pour avis qui vous est présenté aujourd'hui. Cela veut dire que tout ce que nous discutons ici avec les experts et avec les habitants a vocation à intégrer nos documents d'urbanisme. Il ne s'agit pas uniquement de discussions pour le plaisir de discuter mais d'enrichir notre démarche, les documents d'urbanisme et d'intégrer cela à tout notre développement urbain puisque cela forme une culture commune.

Concernant ce que je vais vous présenter, considérez que toutes les orientations sont ainsi discutées.

Les choses ont commencé en avril 2012, c'était la prescription de révision. Nous en sommes à l'année de l'arrêt du projet. À la fin de l'année, le Conseil de la Métropole votera le projet de révision du plan d'urbanisme et de l'habitat puisqu'on intègre cette fois l'habitat.

En 2017, l'année prochaine, aura lieu l'enquête publique, ce sera le moment pendant lequel chacun dans la métropole et à Villeurbanne pourra découvrir le détail du zonage pour savoir si l'endroit où l'on habite est un zonage collectif, individuel, un espace réservé, un espace naturel, etc.

Cette enquête publique prendra plusieurs mois à l'issue desquels le commissaire enquêteur remettra des remarques, il s'agit généralement de plusieurs milliers. Tout cela sera traité par la Métropole et le vote aura lieu fin 2017 pour le plan local de l'urbanisme et de l'habitat révisé qui entrera en service, c'est-à-dire qu'il sera opposable début 2018. Voilà pour le cadre général.

Vers le printemps, nous n'avons pas encore fixé la date avec M. le Maire, une réunion sera organisée avec les conseils de quartier qui nous permettra d'explicitier davantage les orientations.

Je vais vous résumer cela à très grands traits au travers de quelques cartes.

La première carte montre deux choses : la charpente paysagère de Villeurbanne et la partie plutôt patrimoniale. C'est une carte qui montre à la fois l'intérêt que nous pouvons porter aux secteurs patrimoniaux traduits dans le PLU par des périmètres d'intérêt patrimonial. C'est un outil particulier, ce sont tous les cœurs de quartier comme Cusset, Grandclément et évidemment le patrimoine des Gratte-Ciel. Sont également concernées des petites maisons remarquables dans le patrimoine qu'on appelle ordinaire comme les quatre maisons qui se ressemblent au début de la rue Descartes, vers l'avenue Salengro. Aux numéros 2, 4 et 6, les maisons sont assez remarquables, certes ordinaires mais elles sont tout à fait intéressantes dans le paysage urbain.

Sur la carte, tous ces éléments sont repérés. On note également tout le tissu pavillonnaire de Cusset en allant vers les Buers.

La deuxième carte concerne les espaces non bâtis, on peut le dire ainsi pour l'instant puisque le plan local d'urbanisme sert également à préserver l'avenir et surtout à le rendre possible.

Nous avons repéré dans ce thème à peu près 15 hectares mobilisables à l'horizon 2030 pour faire soit des espaces publics, soit des espaces de respiration, soit de nouveaux espaces sportifs -je pense notamment aux grands terrains de jeux qui demandent beaucoup d'espace. Le premier luxe à Villeurbanne, c'est de trouver de l'espace non bâti et c'est important.

L'idée est de consolider la charpente paysagère qui va du parc de la Feyssine et longe tout Saint-Jean avec l'Anneau Bleu. Serait ajoutée une intention qui apparaît à Grandclément, un parc urbain exceptionnel de 4 hectares. Je dis « exceptionnel » car trouver 4 hectares dans le tissu urbain de Villeurbanne, ce n'est pas facile, croyez-moi. Il sera donc question de 4 hectares à Grandclément, à proximité de la gare, au nord de la voie ferrée.

Après 2030, nous avons repéré non pas des éléments à aménager tout de suite mais plutôt dans l'idée de préserver l'avenir, quelques sites importants au sein de la commune dont il faut anticiper l'éventuelle mutation. Je pense aux tènements des TCL rue Dedieu. Ils sont aujourd'hui utilisés et nous laissons évidemment cette utilisation se dérouler pour l'instant. Pour autant, il faut penser un peu à l'avenir ou essayer d'anticiper ce que cela pourrait devenir si, toutefois, il y avait une forme de mutation. C'est ce que résume cette carte.

Comme je vous l'ai dit, dans une ville comme Villeurbanne, le luxe est l'espace non bâti. Cela permet de dire que nous allons préserver le maximum d'espace non bâti possible pour vivre bien ensemble.

Pour autant, nous avons des objectifs de production de logements dont il faut dire un mot. Les préconisations du schéma de cohérence territoriale s'imposent à nous, c'est une obligation. De manière générale, sur le territoire du SCOT (Schéma de cohérence territoriale), il est prévu 150 000 habitants de plus à l'horizon 2030 et 60 000 pour le bassin de vie du centre, c'est-à-dire Lyon plus Villeurbanne.

La capacité de Villeurbanne est de l'ordre de 20 000 logements environ à l'horizon 2030.

Nous sommes en 2016 et le SCOT date de 2010. Si on compte les permis de construire qui ont déjà été réalisés ou les projets qui sont déjà programmés et séquencés dans le temps, à l'horizon de 2026, le potentiel de Villeurbanne est déjà, sans rien changer au PLU, de 18 250 logements. Ce n'est pas la révolution qu'on pourrait penser mais une évolution.

Ce potentiel est déjà existant soit programmé en projets, soit c'est le potentiel du PLU en termes de mutation du foncier. Un effort supplémentaire est à faire pour tenir les objectifs que nous partageons avec la Métropole et le SCOT qui est de l'ordre de 2 000 logements supplémentaires. Nous porterions l'effort soit sur l'évolution des tènements économiques et j'en dirai un mot après car il ne s'agit pas de faire fuir l'emploi, bien au contraire, soit sur quelques petites poches encore pavillonnaires qui pourraient évoluer. Tout cela n'est pas encore arrêté.

Avant de parler des grandes orientations économiques, je voulais vous montrer la carte de répartition du logement social à Villeurbanne. Nous avons 25 % et quelques de logements sociaux à Villeurbanne, je crois que M. le Maire l'avait montré au Conseil Municipal à bout de bras. Quel est l'intérêt de cette carte ? Nous entendons beaucoup parler dans le débat politique des quartiers et du logement social comme si nous étions toujours dans les années 60. Elle a déjà l'intérêt de montrer que nous ne sommes plus dans les années 60 mais bien en 2016. De plus, il n'existe pas de mixité sociale comme on le dit, c'est-à-dire de mixité des niveaux de revenus ou de vie dans un territoire, s'il n'y a pas une bonne répartition géographique du logement. Or, c'est le cas à Villeurbanne.

On trouve les logements sociaux les plus anciens, qui font déjà l'histoire de l'évolution de notre ville qui est d'avoir un logement social bien réparti, beaucoup dans le centre et proches des stations de métro, de tramway et de bus. Nous sommes vraiment dans une politique qui se poursuit.

Le taux de logement locatif social à Villeurbanne étant de 25,5 %, nous le pousserions à 28 % car les besoins sont immenses et parce que, aujourd'hui, la production de logements dans le centre de l'agglomération fait qu'il n'existe pas forcément une

bonne adéquation entre le niveau de prix de ces logements, soit l'acquisition soit la location, et les possibilités des budgets des familles. Environ 75 % des personnes ont du mal à se loger sur le marché privé et c'est donc l'effort que nous essayons de faire.

Nouveauté dans cette orientation prochaine du PLU-H, nous allons faire une part inscrite dans le droit, obligatoire pour les opérateurs, d'accession sécurisée à la propriété pour une proportion d'environ 5 %, ce qui permettra à des personnes qui n'auraient pas pu accéder à la propriété en raison du prix du mètre carré de pouvoir le faire. Souvent, cela se traduit par environ 1 300 € de moins par mètre carré pour un appartement neuf de même qualité que dans le secteur privé.

Plutôt que d'avoir simplement l'intention d'en discuter avec les promoteurs, nous le mettrons dans le document d'urbanisme, ce qui oblige à le faire, avec toute une procédure de sécurisation pour ceux qui veulent accéder à ce type de logement. Je m'arrête ici pour le logement.

La dernière carte est une carte d'intention et de synthèse. Je voudrais ajouter quelques éléments-clés. La stratégie économique de l'agglomération est assez développée, en particulier sur les grands pôles tertiaires et cela nous concerne beaucoup ici, La Soie par exemple dont vous entendez parler régulièrement.

Villeurbanne a également un atout immense : beaucoup de terrains dits économiques et appelés UI au plan local d'urbanisme bien répartis sur notre territoire qui permettent d'accueillir de l'emploi. Peut-être faut-il que certains évoluent vers du logement, pour autant, nous ne souhaitons absolument pas perdre une capacité à accueillir de l'emploi. Cela entraînera peut-être des formes nouvelles, l'emploi pourra être au rez-de-chaussée ou au premier étage, et c'est d'ailleurs le cas aux Gratte-Ciel aujourd'hui. Du logement pourra se développer au-dessus, parfois non puisqu'il y a également besoin de zones artisanales pour des emplois artisanaux qui ont besoin d'une forme classique qui contient le bruit. Une zone artisanale classique permet de limiter les nuisances aux alentours et à la petite camionnette de l'artisan de stationner. Il faut penser à tout cela. Voilà la stratégie économique envisagée.

Pour les commerces, l'idée est de conforter les polarités existantes et leur hiérarchie. Aujourd'hui, plus aucun commerce ne se développe sur trois kilomètres de rue, tout simplement parce que les usages ont évolué et que beaucoup, y compris dans cette salle, vont faire leurs courses en moyenne ou grande surface. Le commerce ne marche plus de la même façon et il faut l'accepter puisque ce sont nos usages ou alors en changer.

Une étude a été menée par la Chambre de commerce et la Ville avec les différents élus de hiérarchisation des polarités commerciales. Nous cherchons l'équilibre entre les polarités de quartier et les polarités de grande proximité pour que chacun puisse faire ses courses à proximité de chez lui sans pour autant chercher à maintenir absolument tous les commerces en place puisque nous n'en avons pas le pouvoir et cela ne tiendrait pas.

Concernant la prévision des équipements publics dont nous discutons régulièrement au Conseil Municipal, je pense à un nouveau collège pour la Métropole voire deux, en tout cas un nouveau collège qui serait lancé dans ce mandat puis un deuxième pour l'avenir.

Enfin, concernant les grands schémas de déplacements, je ne m'attacherai qu'à ceux qui se dessineraient à l'avenir : à hauteur de Gratte-Ciel, c'est le principe de la ligne

A7 qui est devenue la ligne T6, le futur tramway T6. Ce n'est pas le tout de prévoir un tramway, il faut également savoir où il passe et comment le faire passer. Ce sera l'un des enjeux de cette révision.

Il ne faut pas oublier l'enjeu du stationnement lié à la construction nouvelle.

J'en ai fini, Monsieur le Maire, j'ai essayé de faire relativement rapide car il faut également laisser l'expression des groupes.

M. LE MAIRE.- Merci.

Chacun aura cinq minutes comme nous en avons convenu lors de la conférence des présidents.

Je donne la parole au groupe UDI, Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le PADD est bien documenté et a le mérite d'exister. Il comporte quatre défis.

Sur le défi métropolitain, nous déplorons le manque d'importance donnée au campus de la Doua alors qu'il s'agit du principal campus en lien avec l'ingénierie et donc les entreprises. Les entreprises sont un sujet qui enquiquine toujours la Gauche. Notons qu'à juste titre, le projet insiste sur le besoin en transports en commun qui est, il est vrai, l'axe structurant de toutes les grandes métropoles du monde.

Les projets sur Villeurbanne, Carré de Soie, Cusset et Grandclément, sont seulement évoqués alors que le grand projet Part-Dieu est largement décrit mais il oublie d'évoquer le fiasco de la gare de la Part-Dieu avec un sous-dimensionnement qui n'a pas pris en compte l'augmentation des transports en commun et du trafic de TER en particulier.

À ce sujet, le développement du réseau express métropolitain est vain si l'on continue à laisser des parkings sous-dimensionnés aux points nodaux.

Ce manque d'ambition n'est pas à la hauteur des métropoles européennes voire mondiales. Lyon continuera de se faire distancer et cela est de mauvais augure pour le deuxième défi, à savoir le défi économique.

« *Densifier, moderniser et régénérer les sites économiques existants* » peut-on lire. Le choix de la densification est tout à fait défendable mais il sous-entend des infrastructures revues à la hausse, ce qui n'est pas le cas.

Nous pouvons également lire « *Encourager la mixité sociale en développant le logement privé là où l'offre en logement locatif social est importante* » et nous ne pouvons que souscrire à cet objectif de mixité sociale surtout à Villeurbanne.

Le défi de la solidarité est quant à lui plus flou de notre point de vue. Nous approuvons le document lorsqu'il affirme que le système actuel d'attribution des logements sociaux est jugé complexe et opaque, ce qui nourrit incompréhension et insatisfaction des demandeurs. C'est encore plus vrai à Villeurbanne. Nous déplorons l'absence de véritable stratégie pour équilibrer le logement social dans la Métropole et en particulier à Villeurbanne.

Le défi environnemental rappelle l'objectif de la réduction des émissions de CO2 d'un facteur 4 à l'horizon de 2050. Je rappelle que cet objectif est hypocrite car inatteignable.

Aller vers une organisation urbaine et des mobilités plus économes d'espace et d'énergie limitant les gaz à effet de serre, c'est bien, mais pourquoi le pouvoir socialiste ne défend pas le métro à Lyon ?

Restreindre la place de la voiture est une erreur car le véhicule autonome que j'ai plusieurs fois évoqué est cette fois annoncée par de nombreux pays. Ce sera un mode doux de déplacement. La Métropole va refaire une erreur similaire à celle de nos aînés sur la gare de la Part-Dieu.

Ce n'est pas grave, les emplois iront aux USA, en Allemagne, au Japon et en Chine mais la France, il est bien connu, a tellement d'emplois !

Les annexes sur Villeurbanne montrent que les citoyens sont préoccupés par les transports et la mobilité et que la place de la voiture fait débat mais la technocratie veut imposer ses choix aux citoyens.

Nous notons avec satisfaction que la municipalité reconnaît à travers ce texte sa mauvaise gestion pour les groupes scolaires. Heureusement, deux à trois groupes scolaires nouveaux sont planifiés.

La politique des transports en commun sera définie par le SYTRAL. Cela montre l'impact technocratique de la gestion de la Métropole et la passivité de la Municipalité.

Pour finir et faire plaisir à M. le Maire, je vais évoquer la cité de Boston. Dans un article du *Monde*, il est écrit que General Electric, nouveau propriétaire d'une unité industrielle sur Villeurbanne, annonce la délocalisation de son siège du Connecticut à Boston notamment pour la synergie entre ses universités et les industries de haute technologie. Le maire de Boston avait décidé voici un siècle de faire en priorité une ligne de métro entre Harvard et le centre-ville, la ligne rouge et peut-être le T6 sur Villeurbanne et Lyon. C'est probablement grâce à ce choix visionnaire que Boston est l'une des régions les plus dynamiques au monde.

Ce n'est pas à Lyon que cela risque d'arriver et tant pis pour les emplois car, quoi qu'il en soit, le gouvernement ne sait plus quoi faire et la gauche de la Gauche veut appliquer des méthodes dont tout le monde sait -sauf elle- qu'elles ne marchent pas sauf peut-être le Front National qui défend des idées similaires sur le plan économique.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Nous en avons fait preuve et il le fallait !

Je donne la parole au groupe Europe Écologie les Verts, Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Pourrais-je avoir plus de cinq minutes s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE.- C'est la règle qui a été définie en conférence des présidents. Vous siégez par ailleurs à la Communauté urbaine où vous avez le privilège d'avoir au-dessus de vous un chronomètre. Nous ne l'avons pas fait à Villeurbanne mais cela suppose que les règles que nous avons retenues en conférence des présidents soient appliquées par tous. Efforcez-vous de tenir en cinq minutes et, comme vous le savez dès le départ, vous avez toute capacité pour le faire.

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

« La ville qui respire, la ville végétalisée, la ville mixte, la ville où l'on vit et où l'on travaille, la ville belle à vivre » : les conseils de quartier se sont exprimés fortement en

ce sens pour le projet d'urbanisme de Villeurbanne. Nous y souscrivons largement et nous nous réjouissons que ces axes soient repris dans le projet villeurbannais.

Après la COP 21, il nous faut un PLU-H facteur 4 qui permette de diviser par quatre d'ici 2050 les émissions de gaz à effet de serre pour répondre aux enjeux de la lutte contre le changement climatique en intégrant les enjeux de réduction des inégalités sociales et territoriales toujours présentes dans la ville et l'agglomération. Il s'agit de permettre la construction de logements accessibles à tous, dans tous les quartiers, toutes les communes, et de favoriser la mixité habitat/emploi dans le tissu urbain mais attention à la vision métropolitaine du chapitre « Le défi métropolitain » qui serait basée sur le rayonnement et l'attractivité tendant à renforcer surtout l'hypercentre de Lyon. Nous voulons au contraire une métropole multipolaire et en lien avec ses territoires voisins.

Le PLU facteur 4 doit jouer sur une certaine densification de la ville pour diminuer les besoins de trajets polluants en voiture mais, en même temps, la ville dense risque de multiplier les îlots de chaleur, de piéger les rayons du soleil et freiner le vent, il faut donc refroidir la ville chaude, faire une ville compacte et qui respire, une ville pour tous et c'est bien le défi de ce nouveau PLU.

Alors, quelle croissance démographique pour la ville ? Il a été rappelé que le PLU-H devait accueillir 9 000 logements entre 2018 et 2026 avec l'objectif d'atteindre un taux de 28 % de logement social. Compte tenu des 24 % ou 25 % aujourd'hui, c'est une accélération ambitieuse pour arriver à ce taux.

Outre l'accession abordable, nous pensons qu'il faut inscrire dans le PLU-H l'habitat participatif. Le chiffre de 1 000 logements ou habitants par an, c'est assez élevé, peut-être trop même si cela marque un ralentissement par rapport aux 15 dernières années puisque Villeurbanne a gagné 23 000 habitants en 14 ans. Avec la bétonisation galopante, la Ville n'a pas su répondre aux besoins d'équipements publics nécessaires même si ce futur PLU-H semble mieux anticiper les besoins. Ajoutons que l'offre de transport doit elle aussi suivre la hausse de population.

Sur les équipements, le PLU prévoirait deux à trois nouveaux groupes scolaires d'ici 2030 et deux à quatre salles et équipements sportifs supplémentaires. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette anticipation mais sans une certaine inquiétude de la capacité de la Ville à les réaliser tant à cause des contraintes financières que des temps de réalisation par les équipes de la Ville. D'ici 2019, un seul nouveau groupe scolaire aura été construit dans la ZAC des Gratte-Ciel. La Ville pourra-t-elle en construire cinq ou six d'ici 2030 ? De même pour les gymnases.

Bien entendu, il faut néanmoins inscrire les réservations dans le PLU et procéder aux acquisitions foncières. De même, il faut penser aux commerces et aux services de proximité qui font partie de la ville mixte.

La végétalisation doit également être au cœur de notre PLU avec des arbres de hautes tiges qui ombragent la ville et abaissent la température et des espaces verts dans les parcelles privées. Le PLU-H prévoit de développer la présence du végétal, de doter les espaces verts d'équipements pour tous les âges, d'inscrire les espaces verts dans un réseau, d'augmenter les places et les espaces de respiration.

Il faut également des traductions concrètes, par exemple des plantations de pleine terre, suffisamment grandes et continues à exiger des promoteurs avec au moins 40 % d'espaces verts dans les tissus pavillonnaires au lieu des 30 % actuels, avec de la

transparence des espaces privés depuis la rue et pas seulement en cœur d'îlot, avec la préservation du tissu pavillonnaire dans certains quartiers porteurs de l'identité de la Ville et de son histoire et constituant des îlots de verdure.

Il est prévu 15 hectares en nouveaux parcs publics, tant mieux ! Il faut à la fois des grands parcs et des parcs de proximité. On peut y ajouter des toitures et des façades végétalisées, des toitures jardinées et des nouveaux jardins.

Sur la question des déplacements, d'accord pour le stationnement raisonné avec des normes qui réduisent l'emprise de la voiture mais attention à le faire finement selon les quartiers pour ne pas augmenter le stationnement dans la rue pour la libérer pour les piétons, les vélos et les transports en commun.

Sur les transports en commun, Monsieur l'Adjoint, vous avez parlé de la ligne T6 qui n'était pas évoquée dans les documents. Évidemment, elle est très intéressante, nous nous étonnons qu'elle soit d'emblée prévue en tramway pour une fréquentation beaucoup moindre que la ligne C3. Je ne referai pas le débat au sujet de C3 mais le choix du tramway pour T6 n'a jamais été mis en question. Passons... Il nous importe maintenant de débattre avec les Villeurbannais de son futur tracé : doit-il passer aux Gratte-Ciel, rue Paul Verlaine, avenue Barbusse ou plus à l'est, et au nord de l'usine d'ACI, rue Édouard Vaillant ou rue des Bienvenus ? Aucune solution simple ne s'impose. Ce PLU-H et le PDU qui est également en cours de révision ne sont-ils pas l'occasion de discuter avec les Villeurbannais et le SYTRAL dans le cadre d'un grand débat citoyen ? Si vous l'organisez, nous en serons des acteurs actifs et constructifs.

Je termine sur le développement économique. Nous avons bien noté l'objectif de zéro perte de capacité économique, celui de mixité des activités dans la ville : industrielles, artisanales et commerciales. Il y a peut-être à inventer des hôtels d'activités avec des artisans dans le quartier Grandclément par exemple.

Je vous remercie et excusez-moi pour le petit dépassement.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je donne la parole au groupe Front National, Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le projet d'aménagement et de développement durable du PLU-H de la Métropole est le document référence de la politique locale car il fixe les grandes orientations du développement des communes pour les 15 prochaines années. C'est donc le visage de la Métropole de demain qui se dessine ainsi que le devenir de notre commune.

Or, je dois reconnaître qu'il y a de quoi être inquiet. À la lecture du volumineux document remis, on en déduit que l'idée moteur de ce projet est la construction d'une métropole attractive, laquelle s'inscrit clairement dans un contexte concurrentiel avec les autres métropoles. On entérine donc l'idée que, hors des métropoles, point de salut et que notre pays sera composé de ces grandes mégapoles et de déserts ruraux.

Second axiome de ce développement, la maîtrise de l'extension urbaine au profit de la densification urbaine : l'objectif est de construire autant de logements qu'on accueille d'habitants, soit 150 000 logements d'ici à l'horizon 2030. Ce choix est motivé par l'obligation de prendre en compte la transition énergétique, à savoir la réduction des besoins énergétiques et une meilleure maîtrise des déplacements urbains. Ce choix nous apparaît comme une erreur stratégique et un anachronisme. L'obligation de densification était autrefois imposée dans des temps où les villes étaient contenues

dans des remparts. Les conséquences négatives de ces densifications étaient nombreuses, notamment en termes sanitaires et de qualité de vie. Depuis le 18^{ème} siècle, le développement des villes s'est fait par l'étalement urbain et c'est également le cas dans l'agglomération lyonnaise, il suffit de penser au projet de Morand.

Le refus de cet étalement constitue donc une aberration et ne se fera qu'au détriment de la qualité de l'habitat et de la qualité de la vie dans la métropole.

Conscient de ces difficultés, on nous propose trois autres grands défis pour accompagner et corriger cette concentration urbaine. Ainsi, on se propose d'introduire la nature en ville ou un semblant de qualité mais cela ne compensera jamais les effets néfastes de la densification.

Sur l'aspect économique, nous restons dubitatifs car la Métropole et les communes n'ont pas les compétences pour créer des emplois, elles ne font que subir la conjoncture et les effets de la politique gouvernementale en ce domaine.

Concernant Villeurbanne, le projet de conforter le développement et le rayonnement de l'hyper-centre de la métropole résume notre avenir. Notre commune va devenir avec Lyon une composante de cet hyper-centre. Dans cette perspective, nous sommes donc amenés à nous poser la question de la densification acceptable pour Villeurbanne.

Comme il est mentionné dans le document, l'objectif démographique est d'atteindre 170 000 habitants vers 2030 et certainement plus, avec un taux de logements sociaux avoisinant 28 % sur la commune afin de permettre d'avoir des logements abordables. Si ce choix flatte l'ego du Conseil Municipal, il risque d'accélérer le déséquilibre de la commune. Villeurbanne, comme toutes les grandes villes, subit les conséquences négatives d'un développement trop rapide ou mal accompagné. Résultat : un déséquilibre entre la partie ouest et la partie est de la ville, des quartiers qui restent encore isolés car mal desservis par les transports en commun, certains sites toujours classés en Politique de la Ville, sans parler du vivre ensemble qui a du plomb dans l'aile.

À cela, il faut ajouter un revenu médian assez faible, un taux de chômage important et l'isolement des personnes. À Villeurbanne, 45 % des ménages ne comptent qu'une personne, soit 120 000 qui seraient en position d'isolement relationnel. Or, ces phénomènes ne seront pas corrigés par ce projet. Nous pouvons même dire qu'au contraire la densification accentuera tous ces déséquilibres.

En conclusion, les choix préconisés dans ce projet sont ceux d'un développement à marche forcée pour construire la Métropole et, malgré les orientations déclinées qui veulent accompagner et corriger ce développement, l'incertitude économique et financière de notre pays risque que nous aboutissions à une concentration de problèmes urbains. Pour notre commune, le risque est que le refus de l'étalement urbain de la Métropole nous entraîne dans une densification que nous ne maîtriserons plus et qui nous noiera dans un hyper-centre. Nous sommes donc loin du projet initial d'une ville de qualité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci d'avoir respecté votre temps de parole.

En revanche, pour l'étalement urbain, vous devriez aller chercher vos références aux États-Unis dans ce qu'il ne faut peut-être pas faire !

Je donne la parole au groupe Les Républicains, Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Conformément à la réglementation, vous nous permettez aujourd'hui de débattre autour du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme et de l'habitat.

Ce PLU-H s'appuie sur la loi portant engagement national pour l'environnement ou loi Grenelle II et sur le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération lyonnaise. Cette révision s'appuie aussi sur les débats du Conseil de Métropole du 11 mai 2015, débats qui ont créé les neuf conférences territoriales des maires.

Ce rapport annonce quatre défis que notre Métropole -et donc notre commune- devront relever :

- Le développement de l'attractivité de notre agglomération pour construire une métropole responsable.
- Le développement économique de notre agglomération pour assurer la création d'emplois.
- Le développement d'une agglomération solidaire et équilibrée.
- Le développement d'une agglomération répondant aux enjeux environnementaux.

Ces quatre défis sont légitimes, cohérents avec la situation de notre pays, situation économique, environnementale ou sociétale.

Cependant, les actions qui découlent de ce PADD à la suite des diagnostics réalisés ne nous conviennent pas.

Lorsqu'il est indiqué que pour faire face au défi de l'attractivité économique de notre agglomération, le SCOT a fait le choix d'une augmentation en matière d'accueil résidentiel à hauteur de 150 000 logements d'ici 2030, nous pourrions nous réjouir pour les entreprises du secteur du BTP.

Nous savons très bien, malheureusement, que pour atteindre cet objectif, la Métropole de Lyon proposera un modèle de développement urbain "plus intensif", donc, pour être plus clair, d'augmenter la densification de nos communes. Nous ne partageons pas cette vision.

Selon nous, la première des priorités est de préserver notre cadre de vie et l'identité de nos territoires face à la menace d'une urbanisation incontrôlée et subie. Les communes ont la responsabilité et le devoir de protéger leur qualité de ville. Une vigilance de chaque instant est nécessaire pour conforter les atouts de nos territoires et lutter contre toute dégradation.

Trop souvent à Villeurbanne, nous avons entendu qu'après chaque bâtiment industriel détruit, que sur chaque parcelle disponible, un immeuble ferait son apparition, mais nous avons aussi entendu les demandes légitimes des populations nouvellement arrivées et des Villeurbannais déjà présents pour que des services publics de qualité leur soient mis à disposition et, en premier lieu, des crèches, des écoles et des transports publics rapides, sûrs et fréquents.

L'urgence climatique est un enjeu local avant d'être mondial. Ce sera par petites touches et par actions locales que nous arriverons à assurer l'avenir de notre planète car l'enjeu est là, le défi est important et l'urgence impérieuse. L'accord obtenu lors de la COP 21 est une avancée majeure même si cet accord manque encore de clarté. Il est donc important que dans le plan d'aménagement et de développement durable du PLU-H, nous soyons en avance sur les déplacements, la création de logements moins énergivores ou l'amélioration de leur bilan pour les logements existants. Cela passe aussi par la création de lieux moins bétonnés et plus arborés. Profitons aussi de la présence proche de la nappe phréatique pour créer en circuit fermé des lieux de rafraîchissement et lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Le campus de La Doua fera l'objet de plus de 300 M€ d'investissements pour rénovation. Profitons-en pour développer ce campus et pour en étendre la superficie avec une ouverture sur le quartier de Saint-Jean. Cela permettra enfin d'amener la ville dans ce quartier qui, de par sa présence hors l'enceinte périphérique, se sent si éloigné de la ville centre. Cela permettra aussi de créer des locaux industriels et, qui sait, d'y voir s'y développer le futur Google ou le futur Yahoo. Profitons de la volonté de la nouvelle Région Auvergne Rhône-Alpes de développer les métiers du numérique pour créer ces conditions enviables.

Concernant les transports, vous souhaitez sortir la voiture du centre-ville et nous nous y opposons. Il est nécessaire de définir à l'échelle de la Métropole un plan de déplacements performant permettant aux salariés de se déplacer aux heures de pointe le plus rapidement possible, en utilisant soit les transports en commun soit en permettant à ceux qui ne peuvent utiliser les transports en commun de prendre leur véhicule personnel.

Personnellement, je suis un ardent utilisateur des transports en commun et plusieurs élus ici le sont également. Cependant, tous les salariés et tous les habitants de la Métropole n'ont pas forcément la possibilité d'utiliser ce mode de transport. Les travaux du C3 sont pour nous l'exemple type de ce qui ne doit pas être fait. Plus de 50 000 usagers/jour sur la ligne et plus de 70 000 à l'aulne de l'ouverture du Médipôle. Que dire de ces chiffres si le développement de Grandclément comme 3^{ème} pôle économique après la Part-Dieu et la Soie se fait réellement ? Ces chiffres seront alors largement dépassés. C'est donc bien d'un tramway à minima et d'un métro plus certainement dont nous avons besoin. Ce seront donc hélas 70 M€ TTC qui seront dépensés en vain. Un cautère sur une jambe de bois.

Concernant la solidarité, et plus particulièrement avec nos anciens qui souffrent d'isolement, nous ne pouvons que regretter la fin de l'expérience des Cyclopusse annoncée par *Le Progrès* le 16 janvier 2016. D'ailleurs, quid de l'expérience Autopousse ?

La révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat recèle des enjeux de première importance. Il définit les objectifs poursuivis en matière d'habitat, de déplacement, d'activité économique et d'environnement à l'échelle de l'agglomération, de ses bassins de vie et de chacune de leurs communes.

M. LE MAIRE.- Monsieur Martin, si vous pouvez aller à votre conclusion, vous avez déjà dépassé assez largement.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Le PLU-H doit, certes, fixer des règles admises par tous mais il ne doit pas pour autant sacrifier les spécificités de nos territoires sur

l'autel d'une doctrine -notamment en matière de logement- qui s'appliquerait partout, pour tous et dans les mêmes conditions. Nous y serons très vigilants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je donne la parole au groupe Radical Génération Écologie Citoyens, Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Conformément au code de l'urbanisme, nous devons avoir un débat sur les orientations du plan d'aménagement et de développement durable ce soir. C'est une démarche capitale de réflexion et de prospection ainsi qu'un travail considérable entamé depuis 2012 et nous nous projetons à l'horizon 2030.

Les orientations générales du PADD qui s'expriment en quatre défis à relever pour assurer la transition vers un autre mode de développement ne peuvent que faire consensus. On ne peut pas être contre le développement d'une métropole attractive, la création d'emplois, la réponse aux besoins de logement de tous les habitants dont on améliorerait le cadre de vie et le bien-être.

De plus, la présentation faite avec cette appellation de défi donne selon moi du souffle, avec un mot fort ici, pour le troisième défi, la solidarité, qui fait sens ici à Villeurbanne. Pour être bref, je dirai quelques mots sur deux des quatre défis.

En France particulièrement, plus de 80 % de la population vit dans les grandes aires urbaines. C'est dans les villes que pourra se réaliser le quatrième défi, à savoir le défi environnemental, car les villes ont les rênes de la gestion locale au plus près des habitants, de la mobilité et des transports publics, du logement social, du foncier, de la planification urbaine et de l'entretien des espaces verts. À Villeurbanne, par exemple, nous avons le plan climat énergie territorial. Cette qualité de vie des habitants passe par une réflexion sur les mobilités et c'est ce qui est indiqué dans la rubrique avec des mobilités plus économes d'espace et d'énergie.

Cette réflexion sur la mobilité est essentielle. La mobilité doit devenir l'un des marqueurs du développement. On peut citer la réflexion sur les transports collectifs, le développement des transports doux, la nécessaire livraison des marchandises en milieu urbain et le stationnement, avec une volonté affichée qui est de limiter la place de la voiture. À ce titre, le SYTRAL est en phase de modification de son plan de déplacements urbains, l'enquête publique aura lieu au premier trimestre 2017 et il sera adopté fin 2017. Il est important qu'il soit coordonné avec les orientations du PADD et, en commission de développement urbain, on nous a donné toutes les garanties à ce sujet.

Sur le développement économique, c'est la nécessité mise en avant avec le premier défi : il faut trouver un développement équilibré qui, tout en respectant les espaces naturels, nous garantisse des possibilités d'implantation d'acteurs économiques. C'est une question d'équilibre et la volonté est bien affichée.

Enfin, il faut articuler le rythme de développement avec notre capacité réelle d'accompagnement en équipements et services publics indispensables pour assurer une urbanité égale pour tous, individus et territoires. Cette maîtrise du rythme sera de plus en plus incontournable si nous voulons à la fois une ville plus dense, plus mixte, plus ouverte et plus solidaire.

Avec le PADD, nous devons également articuler cela avec le SCOT mais également avec d'autres documents comme le plan énergie climat, le schéma d'accueil des entreprises, le SDUC et le développement universitaire, sans compter le processus inédit évoqué tout à l'heure par le rapporteur de concertation que nous avons lancé à Villeurbanne.

Avec ces plans et ces divers schémas tout aussi riches les uns que les autres, je crois, mes chers collègues, qu'il faudra être un champion de la synthèse pour que cette réflexion prospective sur le développement de notre ville au cœur de l'agglomération se mette en mouvement et que tous se l'approprient. Même s'il n'y a pas de vote, le groupe RGEC approuve les orientations générales proposées par le projet de PADD.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Merlin.

Je passe la parole au groupe Communiste, Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, mes chers collègues,

Ce premier rapport de la métropole s'inscrit dans la suite de ceux de la communauté urbaine et se fixe comme objectif de répondre à quatre défis :

- Défi de Métropole naissante devant faire ses preuves dans un mouvement de réorganisation territoriale et de baisse des dotations.
- Défi économique, toujours à la recherche de nouvelles activités et accroître l'attractivité de l'agglomération.
- Défi de la solidarité vis-à-vis du logement et sa répartition sur le territoire métropolitain.
- Défi environnemental pour léguer aux générations à venir des ressources viables et pérennes.

Ce dernier point porte à polémique car on ne peut détourner du regard ce à quoi se sont engagés nos gouvernants lors de la COP 21, jugé insuffisant par nombre d'experts face aux projections les plus optimistes du réchauffement climatique. La planète a déjà pris un degré de plus par rapport aux températures du début du 20^{ème} siècle et le réchauffement se poursuit. Ces effets seront bien entendu différents selon la trajectoire d'évolution de la température. Au-delà de deux degrés supplémentaires, des réactions en chaîne conduiront à un emballement thermique dont les scientifiques ne peuvent mesurer toutes les conséquences et l'inertie du système climatique est telle qu'il n'est plus possible d'infléchir la tendance d'ici 2050. Les décisions prises n'auront d'impact que sur la seconde moitié du 21^{ème} siècle. Le Rhône lui-même serait impacté puisque son niveau baisserait de 40 % du fait de la disparition des glaciers alpins. Il y a donc urgence quand on sait que 2015 est l'une des années les plus chaudes jamais enregistrées.

C'est pourtant empli de contradictions qu'on poursuit la dérégulation économique, augmentant les transferts de marchandises mondiales et à la recherche du plus bas coût de main-d'œuvre, que l'Union Européenne, arc-boutée sur la mise en concurrence des systèmes de production d'électricité et des réseaux ferroviaires, poursuit un non-sens devant la planification écologique nécessaire.

Que dire de la complaisance du Parlement Européen face au lobbying automobile ? J'en passe car les exemples sont tels que c'est bien ce système économique qu'il faut changer pour gagner les enjeux environnementaux.

Quant au PLU-H, si nous pouvons noter une réelle volonté d'assumer nos responsabilités de lutte contre le réchauffement climatique, nous pouvons cependant émettre quelques inquiétudes face à la faisabilité de certains projets au vu des politiques nationales de réduction budgétaire. On notera cependant que Villeurbanne est plutôt bien lotie en nombre mais également en qualité de projets : affirmation de 28 % de logements sociaux, projet Zola, aménagement du C3, travaux dans les ZAC des Maisons-Neuves, Gratte-Ciel, Terrain des Sœurs, Grandclément, etc.

Un regret cependant, celui de ne pas voir notre ville équipée d'un deuxième métro sur l'axe nord-sud si utile dans une agglomération qui se densifie. Aucune étude ne vient étayer ou contredire cette option. Or, cette solution aurait pu être liée au métro voulu par Gérard Collomb à l'ouest de l'agglomération afin de créer à terme un anneau.

Une inquiétude enfin, celle de voir à deux pas du centre villeurbannais la construction de l'hyper-centre de la Part-Dieu qui mettra indéniablement en concurrence nos deux villes sur l'offre de commerces et de bureaux. Villeurbanne doit également porter des projets d'accueil d'entreprises, il en va de l'équilibre de la ville.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bravo.

Je passe la parole au groupe Socialistes et Républicains, Madame Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Qu'est-ce qu'un PADD ? Une simple formalité en réponse à une obligation réglementaire. Penser cela, c'est rater l'essentiel. Un PADD appréhende le territoire et son aménagement dans toutes ses dimensions et sous un angle systémique. Loin d'une cartographie avec des zonages arrêtés, il promeut des orientations générales à partager.

C'est surtout à la lumière de la loi Grenelle II et du SCOT 2010 que la Métropole a travaillé avec chacune des communes à la révision du PLU-H, ouvrant les échanges au grand public et aux professionnels de l'habitat et de l'immobilier. La prise en compte du développement durable par l'intercommunalité, objet de ce PADD, permet désormais la mise en évidence d'objectifs environnementaux, de solidarité ensuite, tout comme un développement d'activités économiques en bonne cohabitation avec les autres usages de la ville.

La ville se reconstruit sur elle-même, quoi de plus sage que de vouloir préserver nos territoires ruraux en utilisant au mieux le tissu urbain existant, que de vouloir maintenir 50 % d'espaces naturels et agricoles sur le territoire du SCOT, que de protéger nos 23 % soit 24 000 hectares de terres agricoles ? Ce sont nos espaces de respiration tout autant que les terres qui nous nourrissent. Encore faut-il savoir faire de la ville une ville où la nature trouve sa place et ne soit pas considérée comme un plus. Elle doit être un élément du paysage tout autant qu'un milieu où peuvent s'exercer différents usages. Elle doit être un terrain participatif où les habitants sont eux-mêmes partie prenante par l'observation ou la plantation.

Les propositions villeurbannaises de plantations citoyennes et de sciences participatives trouveront là à essaimer. Loin de représenter un simple décor, la nature

participe à la santé mentale mais également physique des habitants et, à ce titre, elle mérite d'être un élément majeur de la ville de demain.

Pour lutter contre les îlots de chaleur, les formes urbaines elles-mêmes doivent permettre une climatisation naturelle de la ville tout comme les matériaux utilisés, la présence de l'eau dans la ville, etc. Ce sont des notions qui entrent enfin, grâce à ce PADD, dans la conception de l'espace urbain.

Sur la question des solidarités où la nouvelle compétence métropolitaine s'exerce pleinement, on attend beaucoup d'une agglomération solidaire où toutes les communes prendront leur part de logement social, où personnes âgées, jeunes, ménages à revenus modestes et personnes en grande précarité trouveront un toit conçu dans des initiatives innovantes et alternatives à l'habitat traditionnel dans une territorialisation qui offre une réelle mixité sociale.

D'ores et déjà, le dispositif métropolitain Ecoreno'v par exemple, mis en place à l'instar de celui de la ville de Villeurbanne, permettra comme à Villeurbanne de pointer les propriétaires à revenus modestes et d'aider des revalorisations importantes du patrimoine immobilier. Nous nous en félicitons.

Sur le chapitre des transports, ce PADD ne fait pas d'impasse : 4 millions de déplacements quotidiens, certes facilités grâce à Onlymoov, mais c'est la qualité de vie qui est en jeu ainsi que la qualité de l'air. Continuons de favoriser les mobilités actives, notamment la marche à pied sur notre territoire, en l'ayant à l'esprit dans toutes nos opérations d'aménagement urbain en lien avec le plaisir de marcher dans un paysage apaisé et arboré. C'est toujours mieux d'ajouter des arbres à l'existant comme on le constate sur le réaménagement de l'avenue Saint-Exupéry qui nous a été présenté voici une quinzaine de jours.

De même, l'ambition de passer de 640 à 1 000 kilomètres d'aménagements cyclables sur l'agglomération en 2020 est à saluer. Elle contribuera à la qualité de l'air que nous respirons tout comme à notre forme physique. Si les émissions de polluants ont baissé dans les dix dernières années en raison du renouvellement du parc automobile, c'est également parce que la part modale de la voiture y a diminué, notamment à Villeurbanne.

Pour englober l'ensemble des activités dans cette réflexion, une véritable stratégie du dernier kilomètre sur le cœur d'agglomération, avec des plates-formes logistiques organisées sur le territoire, proposée dans ce PADD est devenue une nécessité. La réduction des émissions de gaz à effet de serre, moins 11 % depuis l'année 2000, révèle des consommations énergétiques plus vertueuses mais, nous le savons, un développement résidentiel économe en espace, des services de proximité et des emplois de proximité en garantissant les conditions d'une économie industrielle et productive sur l'ensemble du territoire ne peuvent qu'accentuer cette dynamique.

Les efforts sont à faire partout et il est important de mobiliser encore et toujours sur ce sujet même si l'adaptation au changement climatique doit désormais faire partie de notre horizon.

Ce PADD réunit un ensemble composé de notions favorisant la qualité de vie, la qualité de ville, et c'est en cela qu'il nous est très précieux.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Je vais essayer de réagir à vos différentes interventions.

M. Merlin a parlé de l'esprit de synthèse collectif qu'il fallait avoir sur ces différentes orientations. Oui et nous voyons bien dans les débats qu'il est parfois difficile de bien articuler les échelles, ne serait-ce que l'échelle France, Métropole, commune voire quartier. Il faut mettre les bons arguments au bon endroit.

Le PLU-H peut traduire un certain nombre d'orientations mais ce n'est pas une baguette magique, il ne peut pas tout résoudre. La meilleure expression est de dire qu'il doit rendre possible un développement que nous cherchons évidemment à rendre harmonieux et équilibré, et peut-être parfois ne pas rendre impossible certaines évolutions législatives. Je pense par exemple à la rénovation thermique des bâtiments pour des raisons un peu techniques et réglementaires.

Je vais rappeler quelques points-clés par rapport aux évolutions souhaitées par le SCOT. Des élus ont mené cette réflexion avec des techniciens mais c'est une décision politique. Il faut comprendre que quand on parle de 150 000 logements et de 150 000 habitants -il y avait une corrélation : un logement/un habitant-, c'est une image de synthèse pour dire que, sur deux logements développés, un correspond à l'évolution de la population d'aujourd'hui, des enfants qui grandissent ou un couple qui divorce par exemple, il faut deux logements là où il n'y en avait qu'un, et l'autre partie du besoin de logement correspond à un apport de personnes qui viendront de l'extérieur de la métropole parce qu'il y a de l'emploi. C'est ce qu'on appelle l'attractivité et il faut se réjouir d'avoir une sorte d'attractivité sur un territoire. Il ne faut pas aller forcément très loin, des territoires à proximité de notre métropole ne sont pas en croissance mais plutôt en difficulté parce qu'ils sont en décroissance comme Saint-Étienne par exemple qui subit quelques difficultés et ce n'est pas forcément très facile à gérer.

Comment essayons-nous de vivre au mieux en ayant ce développement ? On ne peut pas tout résoudre et on ne peut pas dire, à l'inverse, qu'il ne faudrait plus d'habitants dans la métropole. C'est intenable. On va essayer de faire que la densité soit vertueuse parce que « densité » n'est pas un gros mot, c'est également parce qu'il y a du monde dans un secteur qu'il y a un service public, un tramway, un métro, des commerces et de la vie. Sans densité, il n'y a pas tout cela. L'investissement public est beaucoup trop élevé s'il y a trop peu d'habitants.

J'entends bien le métro mais plusieurs choses à ce sujet. Tout d'abord, il y a la qualité de la vie. Un métro coûte environ 150 M€ du kilomètre, cela vous donne une petite idée. Il faut beaucoup de monde à desservir. De plus, lorsque le choix a été fait par les différentes collectivités en France voici 20 ans de développer des transports de surface, cela correspondait à réduire l'espace dévolu à la voiture puisque, depuis le début du 20^{ème} siècle, c'était la tendance.

Pourquoi essaie-t-on de réduire cet espace dédié à la voiture ? Pour des raisons de pollution et Mme Reveyrand a bien remémoré tous ces fondamentaux. Il existe aujourd'hui un grave problème de pollution lié à l'automobile. J'entends bien que, demain, les moyens individuels de locomotion pourraient être propres sauf que nous sommes aujourd'hui. Il faut quand même en tenir compte et, même si l'automobile devenait aussi propre que vous le souhaitez, Monsieur Morel, et ce que je souhaite également, il n'en resterait pas moins qu'il faudrait partager l'espace de surface dans

l'espace public par rapport aux déplacements, pour des raisons de sécurité et ne serait-ce que pouvoir traverser. Voici un siècle voire plus, les vitesses de déplacement des différents modes de déplacement n'étaient pas si élevées. À l'époque, les tramways étaient hippomobiles. Il n'existait pas une telle différence de déplacement dans l'espace de la rue et donc moins de danger. Aujourd'hui, ce n'est plus possible, il faut partager cet espace, que le moyen de locomotion individuel soit propre où qu'il ne le soit pas.

Aujourd'hui, il existe deux problèmes : la sécurité pour tous et la santé liée à l'utilisation des voitures actuelles. Nous essayons donc d'avoir une politique équilibrée et cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de voitures demain ou plus de modes individuels de déplacements mais il faut les varier et les nouveaux usages également puisque les nouvelles générations utilisent autrement les moyens de locomotion avec les moyens partagés et autres systèmes. Cela permet d'avoir un usage plus raisonné du déplacement individuel.

Je ne sais plus quel groupe a fait une remarque concernant les arbres de hautes tiges. On peut toujours les souhaiter mais si on n'agit pas sur la structure et sur la place de la voiture, cela veut dire qu'on ne réduit pas du tout l'emplacement de stationnement en sous-sol. Or, les emplacements de stationnement en sous-sol débordent de l'emprise d'un immeuble et il n'y a donc pas d'arbre. Il faut trouver un équilibre entre la pleine terre et le stationnement puisqu'il faut bien garer les automobiles quelque part. Pour autant, il faut essayer de moduler tout cela pour végétaliser l'espace le plus possible.

Finalement, ce qui avait été développé pour le cours Émile Zola était le concept de climatiser. Cela suppose végétalisation, embellissement du paysage urbain et lutte contre les îlots de chaleur. Mme Vessiller a résumé 95 % de ce que nous faisons déjà et je la remercie de ce satisfecit même s'il n'a pas été explicitement formulé.

J'en profite pour faire la transition et répondre maintenant à des points plus particuliers qui ont été évoqués.

Sur le logement social, Madame Vessiller, vous avez parlé d'accélération : c'est une accélération modérée. Vous avez dit « rapide » ou « forte » et moi je dis « modérée » car lorsqu'on fixe le cap de 28 % pour le logement neuf, l'accélération est à relativiser. En 2020, nous aurons à peine plus de 26 % dans le parc total de la ville. C'est tout de même lent mais en même temps une évolution sereine.

Pourquoi 28 % et pas plus ? C'est justement pour laisser la place à de l'accession sécurisée à la propriété qui, jusqu'à présent, ne faisait pas partie de nos orientations écrites et obligatoires. À un moment, il faut que l'ensemble économique puisse fonctionner puisque le logement répond également à des capacités économiques. Il faut tout simplement pouvoir le produire. Cela nous a paru assez raisonnable et correspondre à des orientations politiques souhaitables.

Vous avez également cité la transparence du bâti pour bénéficier des cœurs d'îlot et c'est ce que nous appliquons déjà depuis pas mal d'années. Les nouvelles constructions apparaissent lentement dans le paysage. Ce n'est pas tout un quartier qui est réalisé ainsi mais, sur beaucoup de réalisations récentes, le travail de la morphologie urbaine sert à profiter avec les yeux si ce n'est avec les pieds d'un paysage végétalisé, y compris en cœur d'îlot lorsqu'il est privé.

Sur T6, plusieurs choses ont été dites. Par où passera T6 ? C'est un enjeu. Nous attendons d'avoir les études car nous ne les avons pas en détail pour l'instant, nous les aurons dans les prochains mois.

Ensuite, au nord de Gratte-Ciel, rue Billon ou la partie d'ACI, il faudra s'interroger sur l'endroit où cela peut passer. Je voudrais vous signaler deux choses. Si on prend le tènement ACI, il y a aujourd'hui 300 emplois environ. Il faut bien se rappeler que la perspective T6 n'est pas pour demain. Il est très important de séquencer sa pensée dans le temps.

Il s'agit de rendre possible le futur tracé de T6 mais, en même temps, il faudra aujourd'hui et dans les années qui viennent, préserver l'emploi présent. Il y a des salariés et nous n'allons pas les pousser.

Nous cherchons à la fois à rendre possible et en même temps à prévoir peut-être un tracé qui n'impacte pas ACI. Il faudra également connaître l'intention de cette entreprise qui, sur Villeurbanne, est l'un des deux seuls sites qui n'évoluent pas en France. Ce n'est pas de notre fait, c'est la direction de Renault. Voilà pour Europe Écologie Les Verts à travers la voix de Mme Vessiller.

Monsieur Morel, M. le Maire veut dire un mot sur La Doua, je le laisserai vous répondre plus tard.

Vous avez parlé du fiasco de la Part-Dieu et j'avoue avoir eu du mal à comprendre car la Part-Dieu est un plan immense. La gare et tout ce qui se trouve à l'intérieur du passage de la gare seront défaits pour laisser le transit des voyageurs à l'intérieur du périmètre de la gare. Ce sera reporté à l'extérieur. Sous la place Béraudier, il y aura un parking relais et plus de 600 000 mètres carrés de bureaux et de logements seront développés à la Part-Dieu. On ne peut pas dire que ce ne soit pas prévu.

M. Hervé MOREL.- Il fallait le prévoir dès le départ.

M. Richard LLUNG.- Je vous ai dit que nous étions aujourd'hui et pas demain mais je peux également vous dire que nous sommes aujourd'hui et pas hier. Je peux ajouter cela pour M. Poncet.

En 1766, M. Morand avait fait un plan magnifique de développement jusqu'aux Brotteaux et il a même fait Saint-Clair mais nous étions en 1766, il n'y avait pas encore de révolution industrielle, pas de voiture et pas toute cette génération de pollution. Il était de son temps et soyons du nôtre. Il faut également prévoir les choses quand nous y sommes. Nous pouvons essayer d'anticiper quand nous avons la connaissance mais nous ne pouvons pas juger hier à l'aune de ce que nous avons appris aujourd'hui.

Pour le logement social, vous avez parlé de mixité dans les deux sens. Quand il y a trop de logements publics, il faudrait rajouter des logements privés mais c'est déjà le cas. Vous avez tout à fait raison, la mixité n'est pas à sens unique. Aujourd'hui, les villes qui ont la plus grande part de logements sociaux sur l'agglomération sont Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin et Vénissieux par exemple. L'objectif est de diminuer le taux global pour rééquilibrer. Finalement, le but est toujours de rééquilibrer mais la mixité fonctionne dans les deux sens.

À Saint-Jean, à Villeurbanne, on comptait 77 % de logement social voici quelques années et 56 % aujourd'hui. À l'avenir, ce sera rééquilibré avec le projet Saint-Jean qui se développe.

Concernant le métro, je vous ai déjà répondu à tous, soyons raisonnables dans les dépenses publiques et la gestion du sol.

Le PDU gère l'ensemble des déplacements, c'est un document stratégique. Le PLU doit être compatible avec le PDU.

Il se trouve que la Métropole et le SYTRAL essaient de mener concomitamment ces deux documents. Il se trouve également qu'avec les changements de périmètre et le fait de la Métropole au 1^{er} janvier 2015, le périmètre de travail du SYTRAL a beaucoup évolué. Aujourd'hui, le périmètre de transports urbains n'est pas celui de la métropole, il est plus vaste et cela complexifie un peu les choses. Nous essayons de travailler de manière concomitante pour la partie du territoire de la métropole qui nous concerne. Ce n'est pas si simple que cela. Pour autant, nous essayons de tenir les objectifs. Monsieur Morel, je crois avoir fait le tour de ce que vous avez évoqué.

Monsieur Poncet, vous regrettez que tant de gens viennent en ville mais, en même temps, il faudrait plus d'étalement urbain pour qu'ils vivent confortablement. À un moment, il faut relier les idées. Étalement urbain veut dire que l'habitat individuel prend beaucoup de place et c'est plutôt le cas à l'ouest de l'agglomération. Après, il n'y a pas de transports efficaces et on n'est jamais content. Nous sommes dans un pays où tout le monde veut tout : sa maison, son bout de jardin, un métro et des commerces à proximité. Cependant, le petit commerçant n'est pas un service public. Si on va dans une grande enseigne faire ses courses, forcément, il ne peut pas vivre.

Ce ne sont plus les villes qui vont à la campagne maintenant, il faut faire autrement, il faut faire revenir la nature en ville. Nous essayons de nous limiter dans la consommation de l'espace et c'est ainsi qu'on peut avoir plus de services et vivre correctement.

Monsieur Morel, l'attribution des logements sociaux dépend des bailleurs sociaux. Après, ils n'ont pas tous la même technique.

Nous avons besoin de plus de logements sociaux. Si nous en avons davantage, il y aurait moins de problèmes d'attribution, d'inquiétudes ou d'interrogations. Il existe un tel manque de logements adaptés aux revenus des habitants que, forcément, cela crée des tensions et parfois suspicions dans l'attribution. Ceci étant, je pense qu'il n'y a pas lieu d'avoir de suspicion. Les bailleurs font leur travail, certains sont un peu plus avancés que d'autres parce qu'ils utilisent une méthode dite du scoring, à savoir : essayer d'objectiver la demande avec un système de points. Quoi qu'il arrive, ce sont les bailleurs, ce n'est pas dans le bureau des adjoints ou des maires que les attributions se font. En tout cas, ce n'est pas du tout le cas à Villeurbanne.

Je pense avoir fait à peu près le tour des points. J'en ai sans doute oublié mais, M. le Maire étant vigilant, il reprendra les points que j'ai pu oublier.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. Llung a répondu de façon assez exhaustive.

M. Morel a souligné le manque d'importance dans le document du campus de La Doua. Pour faire bonne mesure, M. Martin qui le dit pratiquement à chaque séance y est revenu. Je vous invite à ouvrir vos oreilles et bientôt vos yeux.

Il ne vous a peut-être pas échappé que, vendredi dernier, nous avons signé avec la ministre de l'Éducation nationale ainsi que le président de l'université de Lyon, M. Bouabdallah, ce qu'on a appelé Lyon Cité Campus, l'opération campus qui

s'appelle maintenant le contrat de conception, réalisation, exploitation et maintenance. C'est la forme juridique que cela prend. Il prévoit 320 M€ d'investissements sur le campus d'ici 2020, peut-être pas tout d'ici 2020 mais un effort considérable. Le campus vivra une métamorphose qui peut se comparer pratiquement à ce qui s'est passé au moment de sa création dans les années 60 ou 70, selon que l'on parle de l'INSA ou de l'université. Cette chose est préparée depuis longtemps.

M. Hervé MOREL.- Cela fait huit ans !

M. LE MAIRE.- Bien entendu, cela fait huit ans et c'est normal qu'une telle opération se prépare avec le temps. La Métropole a mis en place un schéma de développement du campus en 2010. Cela fait six ans et, avant, il n'y en avait pas. Même M. Pradel, quand l'université s'est installée, est allé à Paris plaider le maintien de l'hippodrome pour ne pas avoir à installer l'université. Voyons un peu les choses mais arrêtons de jeter à la vindicte. Monsieur Morel, nous avons l'impression que vous êtes le visionnaire et que, si vous aviez été là voici 30 ans, tout se serait vraisemblablement bien passé. Cependant, vous étiez surtout trop petit voici 30 ans. Vous dites toujours qu'il aurait fallu le faire avant mais, comme l'a dit M. Llung, il y a une espèce de vanité et d'infantilisme à dire cela.

J'en reviens au campus. On ne peut pas dire aujourd'hui qu'il existe un manque de vision sur le campus de La Doua qui nous concerne au moment où des actions d'une importance inégale – en dehors de celle de la création- se mettent en place, où toute la communauté universitaire est mobilisée et où un vrai partenariat s'est fait. Il a été fait à partir des années précédentes et par rapport à une situation où chacun faisait un peu ce qu'il voulait dans son territoire. L'université ne consultait pas l'INSA et inversement, le CNRS n'était pas dans le coup, la Métropole était moins concernée, la Ville de Villeurbanne l'était moins aussi par nécessité.

Je suis venu à Villeurbanne parce qu'il y avait le campus. Cela fait quelques années. C'était un corps étranger dans la ville et les jeunes habitants des Buers et du Tonkin allaient de temps en temps taper sur les étudiants parce qu'ils considéraient qu'ils n'étaient pas dans leur territoire. J'ai vécu de telles choses avec des intimidations. Le temps a passé, le tramway a pénétré ce campus, je suis assez heureux de voir qu'une formule évoquée avec Mme Tifra dans le mandat précédent qui s'appelait « Urbaniser le campus et universitairiser la ville » a été reprise par tous ceux qui sont intervenus après moi. Il vaut mieux avoir des succès même à retardement.

Actuellement, nous sommes vraiment dans une phase de développement concernant le campus avec la Métropole, la Région dans le cadre du CPER ou dans le cadre des plans d'Investissements d'Avenir, l'État qui a un rôle moteur et la Ville qui joue son rôle notamment au niveau des franges sud du campus, c'est-à-dire la partie du quartier Croix-Luizet Tonkin dont le développement urbain est regardé avec la possibilité d'y prévoir non pas l'agrandissement du campus qui repousserait ses murs mais des zones d'implantation en lien avec ce qui se fait sur le campus.

Sur ce campus, il y a à la fois un développement qu'on pourrait qualifier d'académique ou d'universitaire mais également des entreprises. Où vivez-vous ? Que regardez-vous ? Je ne sais pas. Monsieur Morel, vous voyez passer les choses sans vous en rendre compte et je m'interroge quelquefois sur la pertinence de vos propos mais pas uniquement sur ce sujet.

Un dernier exemple : vous avez cité Boston et General Electric. Aujourd'hui, nous avons toujours Alstom Transport à Villeurbanne qui s'est développé, installé et qui est synonyme, comme le Médipôle, d'un vrai développement économique sur le territoire de notre ville pour ceux qui ne le verraient pas. Nous avons avec ex-Alstom qui devient General Electric le SuperGrid dont j'ai parlé au moment du budget et qui est l'exemple même d'une collaboration entre une grande entreprise comme Alstom hier et General Electric aujourd'hui dans le développement de ces technologies (le transport de courant) et l'université, l'INSA ainsi que d'autres partenaires industriels. Ne pas voir cela ou ne pas en tenir compte en disant que vous voudriez qu'il se passe des choses alors qu'il s'en passe un certain nombre que vous oubliez, signifie pour moi que quelque chose manque dans votre logique.

M. Hervé MOREL.- Le siège de General Electric, soit 120 Md€ annuels, est parti à Boston.

M. LE MAIRE.- C'est un autre débat, on ne peut pas tout mélanger et tout élargir. Une partie d'Alstom est devenue General Electric et c'est un choix industriel fait par certains. D'autres n'en voulaient pas. Ceux qui sont plutôt sur vos opinions politiques étaient plutôt de ce côté, au nom d'une logique industrielle dont nous pouvons peut-être discuter. Certains n'ont pas été d'accord y compris à gauche.

Je voudrais quand même que vous le regardiez avec un peu plus de sérénité et que vous ne veniez pas en Conseil Municipal pour nous faire la leçon. Vous êtes tout de même ici un petit conseiller municipal d'opposition.

(Protestations)

Mme Emmanuelle HAZIZA.- C'est méprisant, c'est honteux !

M. LE MAIRE.- Arrêtez avec la honte Madame Haziza, vous nous faites chaque fois le coup !

Vous êtes un simple conseiller municipal d'opposition et moi un simple maire de Villeurbanne, vous venez ici nous faire une leçon sur le déplacement du siège de General Electric qui est passé sous contrôle américain comme si nous pouvions y être pour quelque chose. Ce qui compte pour nous, c'est que l'entreprise General Electric continue de se développer à Villeurbanne. C'est notre problème de petit maire et de petit conseiller municipal d'opposition. C'est ainsi que nous agissons. Aujourd'hui, SuperGrid est un véritable fleuron en matière de recherche et de développement.

J'en termine car j'ose espérer que, dans l'avenir, lorsque nous parlerons du campus de La Doua et de son développement, toutes ces choses pourront être comprises -mais j'en doute encore- afin de ne pas dire au Conseil Municipal que nous ne faisons pas ce qu'il faut pour le développement de notre université alors que tout montre le contraire.

M. Llung a parlé du système d'attribution des logements sociaux, je n'y reviens pas mais, là encore, pourquoi jeter le doute sur le système d'attribution ?

M. Hervé MOREL.- C'est le document de la Métropole.

M. LE MAIRE.- Est Métropole Habitat a été l'un des premiers offices avec d'autres à mettre en place le fichier commun de la demande au niveau de la Métropole, ce qui permet d'avoir une seule demande sur les logements sociaux et d'avoir un système de scoring qui permet une attribution la plus objective possible. Ni le maire ni les adjoints au logement n'interviennent. D'autres communes ont de vieilles habitudes

mais, à Villeurbanne, cela n'existe plus. Évitions de jeter le doute alors que des progrès considérables ont été faits. La façon dont nous procédons est souvent citée en exemple par les autres bailleurs sociaux pour essayer de faire ainsi.

Monsieur Poncet, plus beaucoup ne sont pour l'étalement urbain aujourd'hui. Je ne sais pas où vous pouvez trouver des arguments. M. Llung vous en a donné un certain nombre et Mme Reveyrand aurait pu en citer d'autres. Combien de territoires agricoles disparaissent sur une période de 10 ans ? L'un des enjeux de l'arrêt de l'étalement urbain, c'est de faire en sorte que, sur notre territoire, un certain nombre de terres perméables et agricoles ne deviennent pas des terres goudronnées, bétonnées ou loties car ce n'est pas avoir une vision d'avenir pour notre pays. Vous qui défendez une vision un peu néorurale, si vous voulez une ville continue entre Rillieux-la-Pape, les Échets, Vancia et Bourg-en-Bresse à travers la Dombes... Je sais bien que certains hésitent sur le fait de faire de la Dombes un lieu plus préservé qu'il ne l'est aujourd'hui mais, tout de même, trouvez-vous raisonnable que l'étalement urbain permette l'accroissement de la population et l'accueil de nouvelles populations ? Non, pour toutes les raisons que M. Llung a rappelées. Vis-à-vis de la biodiversité et de l'écosystème, nous ne pouvons pas imperméabiliser le sol de notre pays comme celui de notre planète. Il me semble que cette chose pourrait être comprise car elle est de bon sens pour tous.

Madame Vessiller, concernant le trajet du T6, M. Llung a évoqué les problématiques, il ne suffit pas de dire qu'il faut passer par là ou pas. Ce n'est pas ce que vous avez dit d'ailleurs. Reconnaissez que faire passer le T6 dans le nouveau centre-ville Gratte-Ciel et ZAC Gratte-Ciel est tout de même un choix qui s'impose à beaucoup. Vous pouvez en douter mais je vous dis simplement que quand on construit un quartier, quand on réalise un tel investissement sur le centre-ville, se priver des transports en commun qui viendraient l'irriguer, c'est un choix que je ne ferai personnellement pas et je pense que chacun peut le comprendre. Le faire passer loin, à l'extérieur, c'est un mauvais choix et ce n'est pas prendre en compte la réalité du développement de Villeurbanne dans sa centralité et dans ce que représente l'enjeu de la ZAC Gratte-Ciel Nord.

Voilà ce que je souhaitais vous dire pour compléter le propos de M. Llung.

Il n'y a pas de vote, vous le savez tous. C'est un dossier au long cours, il y aura une enquête publique et donc de nombreuses occasions de nous exprimer sans oublier celle que M. Llung a rappelée à juste titre, à savoir l'opération importante réalisée avec tous les conseils de quartier. Elle a été exemplaire et a permis de recueillir ce cahier joint à la délibération. Il montre comment, à Villeurbanne, on a pris en compte et on a concerté sur ce PADD et plus généralement sur le plan local d'urbanisme.

2 – GARANTIE D'EMPRUNT DYNACITÉ – ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS 279-281 ROUTE DE GENAS À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- M. Kabalo en était le rapporteur, je le deviens.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) –

3 – GARANTIE D’EMPRUNT SEMCODA – ACQUISITION EN VEFA DE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS 99 ROUTE DE GENAS À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) –

4 – GARANTIE D’EMPRUNT ALLIADE HABITAT – RÉHABILITATION DE 72 LOGEMENTS SITUÉS 10-12 RUE ÉMILE DECORPS À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) –

5 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D’INSERTION – RÉGIE NOUVELLE HABITAT ET HUMANISME – 268 RUE FRANCIS DE PRÉSENSÉ – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) –

6 – ZAC DES MAISONS NEUVES – SIGNATURE D’UNE CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLÉ DE LYON VISANT LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES COMPENSATOIRES, D’ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI POUR LA PROTECTION DES ALYTES ACCOUCHEURS – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- J’ai une demande d’intervention du groupe Europe Écologie Les Verts et une explication de vote pour le groupe Front National.

Madame Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- En juillet 2014, la Ligue de protection des oiseaux révélait la présence d’une espèce d’amphibiens protégée, l’Alyte accoucheur, sur les terrains de la ZAC des Maisons-Neuves. Nous en avons à l’époque beaucoup parlé et quelquefois souri mais le code de l’environnement interdit la destruction, le prélèvement, la capture de ces espèces, ainsi que la destruction du milieu dans lequel elles vivent.

La Métropole de Lyon, maître d'ouvrage de cette ZAC, a déposé un dossier auprès de la commission nationale de protection de la nature pour obtenir une dérogation à ces interdictions, moyennant des mesures compensatoires, d'accompagnement et de suivi.

Un avis favorable a été émis par cette très exigeante CNPN le 29 décembre dernier.

Le projet d'espace public central a été complètement repensé en fonction de ces hôtes et des mesures compensatoires hors du site ont été prévues, sur un assez large périmètre, jusqu'au parc de Parilly.

À Villeurbanne, une mare et un ensemble naturel d'accueil sur le square Florian contigu sont concernés par cette délibération. Il est également question d'un suivi de l'espèce et de mesures de communication.

Le rapport vise à signer une convention avec la Métropole de Lyon pour la mise en place de l'ensemble de ces mesures : la mare, l'ensemble naturel d'accueil sur le square Florian contigu, le respect par la Ville de Villeurbanne d'un plan de gestion de ces aménagements et des actions de communication spécifiques et pédagogiques en direction d'un grand public et des scolaires.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je donne la parole au groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La délibération très intéressante que vous nous proposez d'adopter -ce n'est pas tous les jours que nous avons une espèce protégée à Villeurbanne- porte sur la mise en œuvre d'une compensation environnementale suite au projet d'aménagement de la ZAC des Maisons-Neuves en faveur de cette espèce protégée, les Alytes accoucheurs.

Nous nous félicitons de la mise en œuvre de cette compensation environnementale qui ne figure pas encore dans la loi puisque la question est actuellement en cours de discussion dans le cadre du projet de loi pour la biodiversité. Nous ne pouvons qu'approuver ce dispositif et la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je donne la parole au groupe Front National, Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire,

Nous allons voter cette délibération car je trouve qu'avoir une mare avec des crapauds chanteurs ou enchanteurs...

M. LE MAIRE.- Non, C'est vous qui êtes enchanteur, c'est bien connu !

M. Stéphane PONCET.- C'est tout de même plus plaisant que du rap à 8 heures du matin. Mon père était de l'Ain et vous savez que nous mangeons les crapauds et les grenouilles. Nous ne savons pas de quoi sera fait l'avenir et nous serons peut-être bien contents d'avoir des cuisses de grenouilles de la ZAC des Maisons-Neuves !

Je vous remercie.

Mme Anne REVEYRAND.- Cette espèce de crapauds qui chantent et que les habitants de la ZAC des Maisons-Neuves entendent et entendaient déjà en 2014 ne se consomme pas. Ils ne sont d'ailleurs pas très beaux à regarder.

C'est encore une fois ce que nous avons évoqué dans le PADD, un respect de la nature et le fait qu'elle fasse partie intégrante d'un milieu de vie. Nous le voyons à nouveau dans cette délibération, la nature est la condition de la vie de l'homme et je pense que ces aménagements sont importants. Ils seront surtout importants à faire comprendre aux habitants de la ville.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour faire une référence au passé comme certains l'ont faite, imaginons-nous 20 ans en arrière, peut-être même seulement 10 ans, et pensez-vous que la ZAC des Maisons-Neuves ou une opération d'urbanisme aurait prêté une telle attention à la présence des Alytes accoucheurs ? Cela montre qu'aujourd'hui est mieux qu'hier sur ce plan et que la prise en compte de cette préoccupation écologique est plutôt vertueuse dans le bon sens du terme, même si cela a retardé d'un an la construction de certains bâtiments, et je regarde Mme Sultan, notamment celui dans lequel s'installe l'équipement petite enfance. Les choses ont des avantages et des inconvénients, pour autant, sur le fond et dans ces grands principes, il faut prendre en compte cette biodiversité et la protection des espèces. Vous avez vu que le hérisson d'Europe profite en quelque sorte de la présence des Alytes accoucheurs pour se voir protéger et nous pouvons donc le conserver ainsi sur le site.

Une chose n'apparaît pas dans la convention qui parle simplement de la protection et des mesures compensatoires hors du site de la ZAC des Maisons-Neuves, à travers le square Florian ainsi que d'autres espaces plus tard dans Villeurbanne : sur le site lui-même, notamment sur l'espace central, deux mares, en tout cas deux espaces aqueux, qui sont à une très grande proximité de l'habitat actuel, seront mis en œuvre. Il n'y a pas simplement ce qu'il y a à l'extérieur mais également ce qui est à l'intérieur et qui n'est pas négligeable.

Monsieur Poncet, je suis également de la Dombes, je sais ce que sont les grenouilles mais les Alytes accoucheurs ont beau être des amphibiens, ce n'est pas tout à fait pareil. Je ne suis pas certain qu'au niveau de la consommation ils rencontrent le même succès d'autant que la plupart des grenouilles de la Dombes qui sont aujourd'hui consommées ne viennent plus vraiment de la Dombes.

Pour Mme Thouvenot, non pas pour l'égalité homme/femme mais pour l'égalité des sexes : les Alytes accoucheurs mâles portent eux-mêmes les œufs, quel exemple !

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

7 – ACQUISITION DE TERRAINS DE L'IUFM À L'ÉTAT – CLAUSE DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- C'est une délibération qui vient approfondir une autre que nous avons votée lors d'un précédent Conseil à la demande de l'État.

Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

8 – ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ PAR PRÉEMPTION – 30 AVENUE MONIN – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

9 – VILLEURBANNE LA SOIE : TRANSFERT D'UNE EMPRISE FONCIÈRE, ANGLE DES VOIES DÉNOMMÉES « PETITE RUE DE LA POUDRETTE » ET

« CHEMIN DE LA POUDRETTE » APPARTENANT À LA VILLE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

10 – VENTE DE PATRIMOINE EST MÉTROPOLE HABITAT – RÉSIDENCE 'LE CLOS PONCET' – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Nous avons une demande d'intervention du groupe communiste.

Monsieur Llung, quelques mots ?

M. Richard LLUNG.- Non, c'est une délibération courante. J'attends plutôt d'entendre ce que dira M. Bravo et plus largement le groupe communiste.

M. LE MAIRE.- Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Monsieur Llung,

C'est une délibération plutôt classique, la vente de logements sociaux qui cache en réalité mal le manque de financement des bailleurs sociaux car la loi qui a été mise en place pour permettre la vente de logements sociaux est là pour permettre de dégager des fonds propres. Cependant, le financement des bailleurs sociaux devrait non seulement être assuré par le loyer mais également par l'État. Or, c'est à cela que permet de contrer la vente de logements sociaux.

Naturellement, nous voterons contre cette délibération, ce n'est certainement pas une nouvelle pour vous mais nous continuons de penser que ces logements sociaux alimenteront la spéculation du logement global et aggraveront l'augmentation des prix du logement privé par la suite.

M. LE MAIRE.- Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Nous avons déjà discuté de tout cela et je ne partage pas votre opinion parce que nous ne sommes pas simplement sur une position de principe mais également sur une dynamique de gestion d'un patrimoine pour créer des financements, lesquels permettront à nouveau de créer des logements sociaux en nombre supérieur. C'est ce qui compte, c'est-à-dire qu'à l'arrivée le solde soit supérieur au point de départ.

Ensuite, les aides de l'État existent. Les aides à la pierre sont tout de même des aides de l'État. Elles diminuent, nous sommes d'accord et nous pouvons le regretter, mais ce sont tout de même les aides de l'État même si elles sont déléguées à l'appréciation de la Métropole.

Nous-mêmes, nous votons ici, en Conseil Municipal, différentes aides sous forme de garanties d'emprunt qui aident à produire ces logements sociaux. Nous avons un ensemble qui fonctionne et nous avons la gestion du patrimoine de chaque bailleur, puisque cela fait partie de leur plan de gestion du patrimoine, pour permettre la construction de nouveaux logements sociaux. C'est la dynamique des choses.

De la même façon, quand on parle de développement urbain et de création de logements, c'est ainsi aussi que l'argent est produit, en tout cas qu'il y a une sorte de captation publique de l'argent créé par le développement urbain pour réaliser des

équipements publics. Si on mettait tout sous cloche, ce ne serait que les impôts. C'est la dynamique des fluides qui permet cela.

Après, je sais qu'il existe des différences philosophiques mais je trouve que le fait de permettre l'accession à la propriété d'un logement pour des personnes modestes qui résident déjà dans l'immeuble ou qui sont déjà dans le parc HLM est une très bonne chose, et l'accession à la propriété est issue de la Révolution française. Nous parlerons philosophie et politique à un autre moment mais c'est pour moi la bonne tendance qu'il convient d'accompagner. Cela rejoint ce que j'essayais de vous énoncer tout à l'heure pour l'orientation développement urbain.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je ne vais pas répéter ce que vous avez dit, je le partage et, en tant que président d'Est Métropole Habitat, je mesure à chaque Conseil d'Administration ce que nous permet la vente de certains des logements, notamment d'en produire d'autres et c'est l'essentiel. Ce n'est pas une position restrictive par rapport à la présence du logement social à Villeurbanne.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 11 contre)

11 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2015 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- J'ai une explication de vote du groupe Les Républicains.

Je passe la parole au groupe Les Républicain, Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Merci Monsieur le Maire.

Quelques mots à propos de ce dossier.

Sans remettre en cause le bien-fondé des éléments de réponse qui nous ont été fournis en commission Économie et Administration Générale, nous notons toutefois que la plus grande partie des moins-values inscrites dans cette délibération vient de travaux effectués sur des terrains anciens dont certains ont été acquis dans les années 80.

Cette lenteur affichée – n'y voyez surtout pas malice- dans le dossier ZAC Gratte-Ciel Nord n'est pas pour nous étonner. Cette délibération étant purement technique, nous la voterons toutefois favorablement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- En ce qui concerne la lenteur, c'est parce que la Ville a su se porter acquéreur de terrains dans ce qu'est aujourd'hui l'opération Gratte-Ciel Centre qu'elle l'a rendue possible, en tout cas qu'elle l'a favorisée. Je veux bien entendre parler de lenteur mais nous pourrions également parler de prévoyance. La prévoyance ou l'anticipation n'est pas tout à fait pareil que la lenteur. Je le mets à notre réflexion.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**12 – HORAIRES DU PALAIS DU TRAVAIL – RÈGLEMENT INTÉRIEUR –
Mme Christelle GACHET**

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe Les Républicains, M. Lacoste en l'occurrence.

Je demanderai à Madame Gachet de nous présenter cette délibération.

Mme Christelle GACHET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques propos généraux pour présenter cette délibération.

Œuvre de Maurice Leroux, le palais du travail situé dans l'aile ouest du TNP a ouvert à Villeurbanne en 1932. Entièrement rénovée en 2011, cette structure municipale offre des conditions d'accueil d'une grande qualité aux usagers, syndicats, groupes politiques représentés au Conseil Municipal, associations, services municipaux ou organismes privés, tant pour leur utilisation permanente à l'année que ponctuelle.

La délibération qui vous est proposée aujourd'hui porte sur la modification du règlement intérieur du palais et plus particulièrement sur celle des horaires d'ouverture et de fermeture. Cette modification fait suite à une analyse fine de l'occupation du palais du travail sur la saison 2014-2015 tant en semaine que le samedi, ainsi que sur les différents usages ponctuels et permanents.

La délibération récapitule le planning des horaires et les modifications concernent trois points :

- Un décalage d'une demi-heure, le matin, uniquement pour l'ouverture au public.
- Une fermeture anticipée le vendredi soir à 21 heures au lieu de 22 heures actuellement.
- La fermeture le samedi matin.

L'évolution des horaires du bâtiment ayant fait évoluer les horaires de travail des agents d'accueil, cette évolution a été soumise à l'avis du CTP le 17 décembre dernier.

Par ailleurs, ces changements ont été également présentés au comité des usagers qui s'est réuni le 27 janvier dernier.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je passe la parole au groupe Les Républicains, Monsieur Lacoste ?

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le maire, chers collègues,

Monsieur le maire, vous proposez au vote de notre conseil la modification des horaires d'ouverture au public du palais du travail.

Vous rappelez dans votre délibération que cette structure municipale abrite à la fois des locaux mis à disposition des syndicats municipaux et de certaines associations, des salles également mises à disposition de façon ponctuelle aux associations et organismes privés.

Cette réduction de l'amplitude d'ouverture des locaux au palais du travail rentre, pour reprendre le texte de votre délibération, dans *“une démarche de rationalisation des activités avec une trajectoire d'économie en dépenses de fonctionnement”*.

Nous ne pouvons que soutenir, dans cette période de désengagement financier auprès des collectivités locales du gouvernement socialiste, toute démarche de réduction des

dépenses de fonctionnement que nous appelons de nos vœux depuis des années.

Cependant, le palais du travail abrite également les locaux des groupes politiques représentés au Conseil Municipal. En réduisant les horaires d'ouverture du palais du travail, vous bloquez ainsi l'accès des élus municipaux que nous sommes à nos bureaux et à notre travail d'opposition déjà limité par les fermetures annuelles lors des congés d'été et de fin d'année.

Notre liberté d'action est ainsi remise en cause, ce qui est, comme vous le savez, contraire aux usages républicains. Je ne pense pas, Monsieur le Maire, que votre bureau et ceux de vos adjoints connaissent les mêmes restrictions d'ouverture !

Nous vous demandons d'assurer le libre accès des bureaux des groupes politiques aux élus municipaux. Les moyens techniques ne manquent pas.

Vous comprenez que, dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, notre groupe votera contre ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Madame Gachet ?

Mme Christelle GACHET.- Monsieur Lacoste, je ne vous savais pas syndicaliste pour défendre les usages des salles municipales ni votre attrait pour ces dernières. Cette proposition ne s'est pas faite sans analyse et sans étude de l'utilisation actuelle.

Concernant les vendredis, jusqu'à 22 heures, un vendredi sur deux sur les six derniers mois était utilisé à raison d'une salle sur deux. Les usages de fréquentation annuelle concernant les syndicats et les partis politiques étaient extrêmement faibles, seuls trois mois de l'année avait une fréquentation d'au moins une personne au palais du travail.

Le palais du travail restera néanmoins accessible à des horaires qui restent larges pour les partis politiques qui peuvent y accéder et nous pourrions également étudier la possibilité d'avoir d'autres salles pour les autres associations qui pourraient être en besoin le samedi matin sur la maison Bertly Albrecht ou au CCVA.

Concernant l'usage des locaux et la fréquentation du palais du travail, il ne vous échappera pas qu'il s'agit d'un ERP et que l'accès au palais du travail ne peut se faire par un simple code d'accès sans personne à l'intérieur. Lors du dernier Conseil Municipal, vous louiez notre bonne maîtrise des charges du personnel dans le cadre de la présentation du budget primitif et vous nous rappeliez d'écouter vos conseils en la matière. Force est de constater que votre propos n'est pas tout à fait logique par rapport à cette demande.

M. Régis LACOSTE.- Je ne parle pas de la salle.

M. LE MAIRE.- Monsieur Lacoste, nous n'allons pas entamer un débat !

Effectivement, vous avez commencé votre propos en disant que vous louiez tous ces efforts mais pas celui-là que vous avez habillé de la République. Il existe des possibilités pour se réunir à Villeurbanne, surtout quand on voit que l'usage était extrêmement modeste. Je ne doute pas que vous pourrez exercer vos discussions le samedi matin. En tant que parti politique, vous avez un local et je pense que vous ne le fermez pas le samedi matin. Le groupe socialiste, de la même manière, n'aura pas accès le samedi matin et les autres groupes non plus. Il existe des possibilités sans pour autant invoquer exagérément les mannes de la République et la démocratie.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 7 contre)

13 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2012-173 DU 2 JUILLET 2012 CONCERNANT LE RÉGIME INDEMNITAIRE - Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe Les Républicains.

Madame Balanche ?

Mme Dominique BALANCHE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération concerne la revalorisation du régime indemnitaire de l'ensemble des agents qui constituent aujourd'hui les services de la Police Municipale. Cette valorisation économique intervient suite à différents leviers mais correspond également à une valorisation et une reconnaissance des missions de ces agents. Il s'agit également d'un levier attractif dans une démarche de recrutement.

Je suis à l'écoute de l'intervention mais je présuppose que le sujet peut ouvrir à d'autres leviers de débat et ce n'est peut-être pas moi qui répondrai.

Merci.

M. LE MAIRE.- Ne supposez rien Madame Balanche, attendez ! Si c'est M. Lacoste qui intervient, vous avez des chances d'avoir eu raison avant. Monsieur Lacoste, ne nous décevez pas !

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Monsieur le Maire, lorsque j'ai demandé à Jean-Wilfried Martin, notre président de groupe, d'intervenir sur ce rapport, mon intention était de vous interpeller sur le temps perdu par votre majorité pour mettre en place une brigade de nuit de la Police Municipale, brigade de nuit proposée dès 2014 par notre liste aux élections municipales.

Hélas, les tristes événements qu'a connus notre ville hier, aux Buers, m'ont obligé de modifier mon intervention.

Monsieur le Maire, les Villeurbannais ne sont plus en sécurité. Ce n'est plus cette délinquance de rue, de trafics de drogue de bas d'immeubles ou dans les squares, les rodéos et les voitures brûlées, de jour comme de nuit, qui « pourrissent » la vie quotidienne de nos concitoyens. Villeurbanne est touchée par le grand banditisme comme en novembre 2014 aux Quatre As et place Wilson en 2013. Nous sommes loin des moqueries, du mépris et du renvoi en commission lorsque, voici un an, le 26 février 2015, Jean-Wilfried Martin proposait l'armement de la Police Municipale pour faire face à une délinquance de plus en plus violente.

Monsieur le Maire, ce n'est plus un sentiment d'insécurité vécu par les Villeurbannais, ce n'est plus un combat politique et idéologique entre votre majorité socialiste et votre opposition de droite, c'est hélas, aujourd'hui une réalité à Villeurbanne !

En tant que premier magistrat de notre ville, il est de votre devoir, je dis bien de votre devoir, d'assurer la sécurité des Villeurbannais. Oubliez vos carcans idéologiques d'une gauche passéiste et rejoignez tous ces maires de gauche comme de droite qui ont fait de la sécurité de leurs concitoyens leur priorité !

Resterez-vous sourd longtemps aux inquiétudes de nos concitoyens et à la réalité ? Quand doterez-vous notre Police Municipale de moyens d'exercer ses missions aux côtés de la Police Nationale par des effectifs nécessaires, une vraie présence jour et nuit, un réseau de vidéoprotection et un armement légal aujourd'hui indispensable à tout policier municipal pour assurer ses missions et se protéger sur le terrain dans des quartiers que votre adjoint à la sécurité a qualifiés de « sensibles », armement de la police municipale soutenu par Bernard Cazeneuve, Manuel Valls et un certain François Hollande.

Monsieur le Maire, le temps des postures est dépassé. Agissez pour la sécurité des Villeurbannais !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Madame Balanche avait raison !

Vous dites que le temps des postures est dépassé mais je trouve que ce n'est pas le cas pour vous, vous êtes vraiment dedans. Aujourd'hui, prétexter les événements d'hier soir qui sont des événements graves et qui suscitent évidemment une grande émotion là où ils se sont passés, dans le quartier, mais également à Villeurbanne et plus largement dans l'agglomération – comme d'autres événements de cette nature se sont produits dans le passé mais aussi ailleurs- et faire une espèce d'amalgame avec l'armement de la Police Municipale, la vidéosurveillance, etc., n'est pas nouveau de votre part. Faire ce rapprochement est assez indécent, permettez-moi de le dire. Ce ne sont même pas des postures, c'est un peu indécent.

Pensez-vous que si la Police Municipale était armée, cela aurait changé quelque chose hier ? Pourquoi faites-vous ce rapprochement ? Croyez-vous qu'une Police Municipale armée ait la capacité à intervenir lorsqu'un tel événement se produit ? Même la Police Nationale qui est armée (vous connaissez la doctrine de la Police Nationale) n'intervient pas face à une telle situation, elle se retire d'une certaine manière.

(Réactions dans la salle)

Écoutez-moi Monsieur Lacoste, nous vous avons écouté avec attention même si nous regrettons ce genre de posture.

Quand elles sont confrontées à des armes lourdes comme c'était le cas des armes utilisées par celui ou ceux qui ont tiré, pensez-vous que la Police Municipale et la Police Nationale, même armées, auraient pu intervenir ? C'est ce que j'appelle l'amalgame et votre façon d'intervenir ici est vraiment très indécente.

À côté de l'endroit où cela s'est produit se trouvaient trois militaires lourdement armés, ils ne sont pas intervenus et heureusement d'ailleurs.

La police fait son travail. J'espère que ceux qui ont fait cela seront rapidement identifiés. Nous avons été en contact dès hier soir, M. Vullierme et moi, avec le commissaire de police et plus largement avec la Police Nationale. Nous savons, parce que c'est dans la presse, que les deux personnes tuées avaient un passé judiciaire extrêmement lourd, lui-même lié à des trafics d'armes et à la possession d'armes. Il n'empêche que ce sont deux morts. Il s'agit d'un règlement de compte. Pensez-vous aujourd'hui que vidéosurveillance et Police Municipale armée seraient la capacité, pour nous, de répondre à cela de manière préventive ? Non et vous ne le pensez pas mais il n'empêche que vous le dites. À ce niveau, être ainsi, ce n'est pas très glorieux

Monsieur Lacoste. Pour vous, véritablement, c'est toujours le temps de la posture et on ne sait jamais où vous allez vous arrêter.

J'ajoute que, sur ce plan, avec la Police Municipale, mais vous le savez puisque M. Martin nous a même félicités, nous avons mené un vrai travail toute l'année dernière. Vous ne saviez même pas que la Police Municipale avait des gilets pare-balles, cela prouve le niveau de ce que vous voulez rechercher. Ils en ont depuis très longtemps et ils ont des tasers. Pour en utiliser, il faut un temps de formation. Si vous la leur dispensez en quinze jours, vous êtes un magicien mais vous l'êtes un peu à votre manière.

(Brouhaha)

Pourquoi parlez-vous tout le temps quand nous vous donnons des éléments de réponse ? La discussion sur les armes dites de poing est ouverte. Le fait qu'il y ait une brigade de soirée permet de penser un certain nombre de choses, cela se fait dans un climat serein et apaisé, et c'est le contraire de vos solutions toutes faites que vous proposez, solutions simplement destinées à amuser la galerie et à montrer que vous faites toujours plus.

Les positions sectaires et idéologiques, ce sont véritablement les vôtres. Vous êtes une preuve vivante du carcan.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire.

M. Lacoste demande que la sécurité devienne une priorité de l'action municipale mais c'est bien ce que révèle la délibération dont il est question ce soir. Comme l'a dit Mme Balanche, la revalorisation du régime indemnitaire est la reconnaissance du travail réalisé par les agents de la Police Municipale sur notre territoire. La modification de leurs conditions de travail au travers de l'équipement et des horaires de présence sur le territoire montre que cette question est une priorité pour notre équipe municipale.

Je ne vais pas revenir sur l'aspect scandaleux de votre propos qui est insultant à la fois pour la famille des victimes mais également pour tout un tas d'autres personnes. La délibération dont nous parlons ce soir montre que la sécurité est une priorité de cette équipe municipale et nous aurons encore l'occasion de le prouver.

(Réactions dans la salle)

M. LE MAIRE.- Monsieur Lacoste, si vous pouviez nous épargner vos grognements permanents ! D'une certaine manière, je comprends que M. Martin n'ait pas voulu intervenir car il n'y a que M. Lacoste pour être dans une pareille outrance.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

14 – CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ PRINCIPAL CHARGÉ DE MISSION RESPONSABLE DE LA STRATÉGIE VIS-À-VIS DES ASSISTANTS MATERNELS POUR LA DGA ÉDUCATION ENFANCE RESTAURATION -
Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- J'ai une intervention de Monsieur Morales.

Madame Balanche, souhaitez-vous dire un mot ?

Mme BALANCHE.- Merci Monsieur le Maire.

Je rappelle que ce poste d'attaché principal a une mission très particulière et nouvelle au sein de notre collectivité. C'est un accompagnement au plus proche des assistants maternels dans le cadre de la formation et du déploiement de compétences auprès des assistants maternels qui sont actuellement l'un des leviers majeurs de l'accueil des petits enfants.

C'est également un poste en lien avec la Métropole et cette nouvelle organisation.

Enfin, cette création s'inscrit avec un budget constant puisque c'est l'utilisation de fonds qui étaient attribués à la formation qui pourront être déployés au sein même du service Petite Enfance.

Monsieur Morales, je vous écoute.

M. LE MAIRE.- Nous également.

M. Richard MORALES.- Merci.

Dans une ville qui évolue comme la nôtre ou dans une société où les ménages ont très souvent besoin de deux salaires, les besoins en assistantes maternelles sont en constante progression. En effet, les besoins d'accueil ne sont pas comblés par l'offre des crèches publiques, associatives ou d'entreprise et le nombre et le rôle des assistantes maternelles restent fondamentaux.

Vous nous dites que cette évolution amène la Ville à créer auprès de la DGA Éducation Petite Enfance un poste d'attaché principal chargé de mission responsable de la stratégie. L'animation de ce réseau repose sur la direction Petite Enfance.

Cette attitude me rappelle le temps où, en charge du service de la Santé Scolaire, j'avais découvert un service qui comprenait nettement plus d'assistantes sociales que d'infirmières alors que la mission sociale était en la matière dévolue au service social du Département. On comptait au total à Villeurbanne 15 assistantes sociales qui s'ennuyaient, 7 pour la mairie et 8 pour le Département, contre seulement 5 infirmières scolaires. J'avais rapidement remédié à cette curiosité. Quand, dans une barque, on compte plus de porte-voix que de rameurs, on n'avance pas vraiment.

Sur cette délibération, il conviendrait de nous expliquer comment ce nouvel attaché principal va occuper ses 35 heures hebdomadaires dans un rôle jusque-là reposant sur la direction Petite Enfance et, désormais, dans une mission dévolue à la Métropole. C'est peut-être une redistribution des missions qu'il faut engager et non un recrutement mais, au final, c'est surtout et essentiellement d'assistantes maternelles dont nous avons besoin.

Dans l'attente de votre éclairage plus précis, je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je donne la parole à Mme Balanche puis je la donnerai Mme Sultan qui a été au cœur de cette discussion et transformation.

Mme Dominique BALANCHE.- Une fiche de poste a été proposée sur cette création, elle contient un certain nombre de missions qui sont bien la formation des assistants maternels. Jusqu'à présent, ces formations étaient proposées par des prestataires extérieurs.

Pour une fois, je tiens à le dire, cette création correspond également à d'autres besoins qui étaient de pouvoir s'adapter à une équipe en place qui fonctionne et qui demandait une évolution des missions.

Il n'y a pas qu'un levier sur une création de poste sur cette fiche, c'est bien également l'accompagnement de salariés dans une évolution des missions et des parcours professionnels. Cela correspond également à une évolution en interne.

M. Richard MORALES.- J'entends bien mais je n'ai pas bien compris le rôle de la Métropole.

M. LE MAIRE.- Mme Sultan va peut-être vous l'expliquer et, si elle ne le fait pas, je le ferai.

M. Richard MORALES.- Ce soir, c'est extraordinaire !

Mme Sarah SULTAN.- Merci Monsieur le Maire.

Je vais vous donner un petit historique. Nous avons aujourd'hui 1 200 assistants maternels agréés à Villeurbanne dont 800 adhérents aux relais.

Effectivement, les assistants maternels obtiennent leur agrément par le Département, aujourd'hui la Métropole. La Ville de Villeurbanne met en place des relais pour que ces assistants maternels puissent avoir des temps collectifs et de la formation.

Vous savez que pour avoir l'agrément, les assistants maternels suivent deux fois 60 heures de formation. Autant vous dire que ce n'est pas suffisant quand on doit garder des enfants tous les jours. Ces assistants maternels viennent donc aux relais. Ceux qui le veulent sont adhérents, l'adhésion est gratuite, ils y viennent pour recevoir des formations avec des temps collectifs. Nous avons des intervenants extérieurs. Tout au long de l'année, les assistants maternels de Villeurbanne adhérents aux 14 relais ont des formations.

Pour aller au plus près des besoins des familles, l'accueil collectif n'est pas suffisant dans cette ville et je vous rappelle que l'accueil individuel, c'est-à-dire par les assistants maternels, est le premier mode de garde à Villeurbanne après la famille.

Nous avons aujourd'hui une fiche de poste pour avoir un chargé de mission rattaché à la direction générale adjointe qui ira dans les relais pour dispenser ces formations.

C'est un budget constant puisque nous avons une somme pour payer ces intervenants extérieurs. Aucun budget n'est créé par rapport à ce poste. Les formations seront dispensées tout au long de l'année pour ces assistants maternels qui veulent bien venir aux relais. Tout le monde ne vient pas.

Au niveau de la Métropole et peut-être du pacte de cohérence, la Ville de Villeurbanne animera ces 120 heures de formation. Ce n'est pas encore fait, c'est une proposition de la Ville. Ce chargé de mission fera également ces formations.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour répondre très précisément à M. Morales même si Mme Sultan l'a fait, pourquoi n'est-ce pas la Métropole ? Hier, le Conseil Général et, aujourd'hui, la Métropole donne l'agrément aux assistants maternels et elle assure la formation initiale de deux fois 60 heures. Cela ne change pas sauf si, demain, nous voulions le changer mais cela résulterait d'un accord avec la Métropole.

En revanche, depuis qu'il existe des relais assistants maternels, la Ville ne cesse de les développer et de dispenser des formations spécifiques par rapport à l'outil que représentent les relais assistants maternels.

Ces deux types de formation existent : la formation initiale par la Métropole et cela continue puisque c'est lié à l'agrément et nous, nous apportons un plus, la cerise sur le gâteau. Au travers de la politique que nous avons mise en place des relais, nous faisons en sorte que les assistants maternels qui y sont trouvent en permanence une formation continue. La création de ce poste revient à prendre directement ce qui était avant financé par la Ville mais essentiellement par des prestations extérieures.

Il me semble que les choses sont claires.

(Intervention de M. Morales hors micro)

M. LE MAIRE.- Merci de votre satisfaction.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

15 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL - Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Nous avons une demande d'explication des Républicains.

Je passe donc la parole au groupe Les Républicains, Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, vous nous aviez étonnés les mois précédents en affichant soit une baisse soit un maintien des effectifs. Nous vous avons d'ailleurs rendu la pareille en votant ces dossiers lorsque vous aviez montré que vous étiez capable de faire mieux avec moins.

Malheureusement, les mauvaises habitudes revenant souvent dès que l'effort se relâche, vous nous proposez ce mois-ci d'augmenter le nombre d'emplois permanents et nous voterons donc contre cette délibération, ce qui ne vous étonnera pas.

Je vous remercie

M. LE MAIRE.- Madame Balanche ?

Mme Dominique BALANCHE.- Je ne comprends pas trop vos propos qui me semblent en décalage avec le rapport. C'est une révision du cadre du personnel et je n'ai pas grand-chose à vous dire à part que nous suivons toujours cette même politique, à savoir être à la recherche d'optimisation des moyens en fonction des besoins des usagers, de nous inscrire dans une démarche qualité de service public et lorsque nous avons des obligations.

La révision des cadres n'a rien à voir avec la création des emplois. Je suis surprise, je pense que vous ne l'avez peut-être pas lue dans le détail.

M. LE MAIRE.- Dans le budget que nous avons voté voici peu de temps, nous avons le maintien de la masse salariale. La révision du code du personnel est contenue dans cela. Après, il peut y avoir des réajustements et l'exemple même de la délibération précédente le montre puisqu'en ayant un poste supplémentaire pour le coordonnateur, il y aura de la formation. Ce n'est plus tout à fait de la masse salariale mais c'est un autre chapitre. Voilà un exemple qui peut vous faire dire qu'on peut être dans un maintien de la masse salariale et avoir dedans une certaine capacité à se mouvoir.

Ce qui compte, ce sont les objectifs budgétaires que vous vérifierez aux comptes administratifs de l'année suivante mais c'est tout de même dans cela que nous situons aujourd'hui.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour -5 contre - 4 abstentions) -

16 – TARIFICATION DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE –
M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe Les Républicains.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Un mot de présentation de cette délibération qui vise à réévaluer les tarifs de la fourrière municipale qui ne l'avaient pas été depuis juillet 2010. C'est une simple remise à niveau en fonction des maxima fixés par la réglementation avec, pour certains tarifs, une baisse pour les arrondir à des dizaines de centimes et faciliter la vie des usagers et, pour un tarif, une augmentation sur l'enlèvement des véhicules particuliers.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je passe la parole au groupe Les Républicains, Madame Panico ?

Mme Virginie PANICO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Monsieur le Maire, vous présentez au vote de notre assemblée une modification de la tarification de la fourrière municipale suite à l'arrêté ministériel du 26 juin 2014. Sur 30 tarifs présentés pour immobilisation matérielle, opération préalable, enlèvement, garde journalière et expertise, 24 baissent et 2 augmentent pour les voitures particulières. Quel signal donné à tous ceux qui nuisent à la vie quotidienne et à la sécurité de nos concitoyens automobilistes, piétons, cyclistes et aux transports en commun dans notre ville !

Même si ces baisses représentent de petites sommes, elles donnent le ton de votre politique de lutte contre les infractions au code de la route. D'un côté, vous étendez le périmètre du stationnement payant pénalisant les honnêtes automobilistes et, de l'autre, vous baissez la tarification de la fourrière municipale !

Qu'est-ce que signifie cette politique de zigzag digne du Président Hollande ? Réduire les « arrondis » pour faciliter les modalités d'encaissement et de trésorerie. On sombre dans le ridicule ! Les contrevenants pourront stationner tranquillement à Villeurbanne.

Avec cette culture du laxisme toujours répétée en matière de sécurité, on comprend mieux vos dernières déclarations dans la presse de soutien envers Mme Christiane Taubira lors de son limogeage du gouvernement et vos critiques à peine voilées envers Manuel Valls.

Une fois de plus, les Villeurbannais subiront vos errements idéologiques.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Nous pourrions peut-être parler des errements de votre pensée. Si je comprends bien, le Président de la République, François Hollande, est au cœur de la problématique de la tarification de la fourrière municipale. C'est un grand honneur pour lui, il y sera sûrement très sensible !

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- J'avoue avoir eu du mal à suivre le cheminement de la fourrière municipale à Christiane Taubira. « Culture du laxisme », « Pénaliser les honnêtes automobilistes », je trouve que nous sommes dans l'excès par rapport à un tel sujet.

Vous parlez de 24 baisses de tarifs sur 30, il se trouve que les 24 baisses concernent les tarifs qui ne sont quasiment jamais utilisés. La grosse majorité des mises en fourrière, ce sont des véhicules particuliers et, quand je parle de grosse majorité, nous ne sommes pas à 55 % mais plus près des 100 %. Cela montre la vacuité complète de votre propos.

De plus, cette baisse de tarifs vise simplement à arrondir les montants de la fourrière pour simplifier la vie des usagers et des agents municipaux afin d'éviter qu'ils n'aient à gérer des centimes et à rendre de la monnaie en permanence. C'est vraiment la mesure la plus technique possible, nous ne pouvons pas faire plus.

Enfin, concernant le stationnement payant, je ne vais pas m'étendre puisque j'ai déjà eu l'occasion d'y revenir à de multiples occasions, mais quand vous parlez de pénaliser les honnêtes automobilistes, je vous invite à prendre connaissance des demandes d'automobilistes que je reçois pour que ce stationnement soit étendu sur certains secteurs parce que cela leur facilite la vie, les résidents peuvent plus facilement trouver de la place. Ils sont honnêtes ou pas, je vous en laisse être le seul juge, mais je peux vous garantir que cela libère de la place et leur facilite la vie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour -5 contre - 4 abstentions) -

J'en reste bouche bée !

17 – TARIFICATION DES DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) -

18 – MISE EN CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIÉS – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE PROPOSÉ PAR LE SIGERLY – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je ne vais pas présenter la délibération, elle me semble suffisamment explicite. J'ai une demande d'intervention du groupe Europe Écologie Les Verts.

Je passe la parole au groupe Europe Écologie Les Verts, Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Pour répondre à la disparition des tarifs réglementés de vente de gaz (tarifs historiques de GDF), la Ville a dû organiser une consultation pour l'achat de gaz. Cette démarche d'ouverture à la concurrence a déjà été évoquée ici avec l'électricité.

Commençons par dire que la gestion des biens communs (l'eau, l'air, l'énergie) devrait relever du domaine public. L'ouverture à la concurrence dans ce domaine ne présage rien de bon pour l'avenir. Il suffit de regarder l'état des canalisations de la distribution des eaux du Grand Lyon.

La mise en concurrence serait soi-disant nécessaire pour faire baisser les prix mais à quel prix ? Si les prix baissent, c'est soit parce que les personnels sont moins payés soit parce que les investissements nécessaires ne sont pas faits.

En ce qui concerne l'énergie, les investissements sont primordiaux dans le domaine de la recherche en particulier.

Dans le cadre d'un groupement d'achat avec le SIGERLy pour l'achat d'électricité, il a été demandé un lot d'électricité verte pour l'alimentation à 100 % d'une quinzaine de sites en énergie verte dont la Mairie centrale et la Mairie annexe, l'Astroballe, le Rize, le centre nautique Étienne Gagnaire et plusieurs groupes scolaires. En tenant compte des installations solaires et de Chamagnieu, ce lot devait permettre à la Ville d'atteindre l'objectif des « 3x20 » en termes d'énergies renouvelables soit une part de 20 % dans la consommation énergétique de la collectivité.

Nous nous réjouissons de cette volonté. Où en sommes-nous de cet achat d'énergie ? L'objectif est-il atteint ? Quel prestataire a finalement été retenu et combien de bâtiments sont aujourd'hui chauffés et éclairés à l'électricité verte ?

Concernant la délibération d'aujourd'hui pour la fourniture de gaz, nous n'avons pas trouvé la même volonté. Est-il prévu un lot d'achat de biogaz ? La Ville, passant par un groupement, n'a bien évidemment plus la mainmise sur l'élaboration de son cahier des charges mais vous avez sans doute pris le temps de discuter des conditions d'achat et de l'approvisionnement en biogaz dans ce tout nouveau marché historique. Le montage technique de l'approvisionnement en biogaz n'est pas simple et peu de villes s'y sont lancées. Nous espérons que Villeurbanne sera l'une de celles qui aura su innover et se démarquer.

Enfin et pour continuer sur le thème de l'énergie, nous souhaiterions souligner que, voici quelques mois déjà, nous avons proposé un vœu relatif au désinvestissement carbone qui visait à interroger les banques avec lesquelles la Ville a des emprunts pour savoir comment elles placent leurs actifs et notamment si elles financent ou pas les énergies fossiles dans l'objectif de ne plus contracter de prêts avec les banques climaticides.

Vous avez renvoyé le vœu en commission et un point a été fait sur les démarches engagées par la Ville lors de la dernière commission Finances. Nous vous remercions des informations apportées et avons pris note de vos difficultés opérationnelles à avoir des informations fiables des banques.

C'est pourquoi nous vous proposons d'approfondir les questions en interrogeant à nouveau les banques mais également les organismes de retraite auxquels la Ville cotise pour ses fonctionnaires et ses élus avec des questions de type :

- Quelle stratégie d'investissement bas carbone est définie au sein de votre organisme et mise en place pour la gestion de vos actifs et de vos réserves ?

- Quelle empreinte carbone de vos différentes catégories d'actifs financiers ?

Si de nombreuses collectivités saisissent ainsi leurs partenaires financiers et autres et le font savoir, nous ne doutons pas que ces démarches les conduiront à évoluer.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Votre propos est anglé de différentes manières mais ce n'est pas un reproche.

Sur la première partie, je ne répondrai pas. Vous avez tenu un propos par rapport à la maîtrise de l'énergie. Il n'y a pas ici à avoir une réponse sur un sujet qui nous échappe un peu même si, en tant que citoyen, on peut avoir un avis.

Sur l'électricité provenant du renouvelable, peut-être que je donnerai la parole à Mme Reveyrand ou à M. Devinaz puisque je n'ai pas les actions en tête mais je sais qu'il y en a.

Concernant le gaz, vous l'avez dit vous-même, c'est un peu différent puisque le gaz vert est essentiellement le biométhane issu du recyclage des déchets ménagers. Dans le premier groupement avec la Ville de Lyon, celui dans lequel nous sommes encore aujourd'hui, n'était pas intégrée une partie de gaz vert car les quantités disponibles sur le marché ont été dérisoires en comparaison du nombre de marchés à lancer au niveau national.

À ce jour, le SIGERLY n'a pas finalisé son choix pour rédiger son marché mais les constats sont les suivants : les quantités disponibles en gaz sont toujours très faibles, c'est véritablement à partir de 2020 que le marché devrait être en mesure de répondre à la demande.

GRDF précise que la fourniture pour les véhicules est privilégiée, c'est-à-dire que quand il y a production de biogaz, elle est d'abord orientée vers les véhicules. Aujourd'hui, cela coûte environ 50 % plus cher, ce n'est pas une raison pour y renoncer mais c'est tout de même un élément dont il faut tenir compte.

De plus, aujourd'hui, tous les fournisseurs ne sont pas en mesure d'assurer cette livraison en gaz vert et cela pourrait avoir un impact sur la concurrence. Quand on lance un marché, certains ne peuvent pas parce qu'ils ne sont pas en situation et cela peut poser un problème sur le plan concurrentiel.

Pour autant, le SIGERLY doit rencontrer très prochainement la FNCCR pour aborder ce sujet.

Mme Anne REVEYRAND.- La FNCCR est la fédération nationale des collectivités concédantes et régies et RAEE signifie Rhône-Alpes énergie environnement.

M. LE MAIRE.- Il pense peut-être prévoir une option dans l'accord-cadre dont nous parlions puis éventuellement le formaliser au stade des marchés subséquents en fonction des entreprises retenues. Il est donc peu probable qu'un lot spécifique 100 % gaz vert soit proposé. Si l'option était retenue, ce serait sous la forme d'un pourcentage par rapport à un volume global.

Vous l'avez dit de façon honnête et responsable : nous avons présenté par rapport à votre vœu lors de la dernière commission pourquoi il nous semblait difficile de le voter. La raison principale est que demander des choses quand on n'est pas certain que les personnes peuvent s'engager nous semble un peu vain. En revanche, nous

avons proposé que, dans un an, en fonction des questions que nous poserons, peut-être peut-on l'élargir aux organismes de retraite et c'est tout de même un élargissement de la problématique dont il faut également discuter, nous ferons le point avec vous sur vos questions pour voir quelles ont été les réponses des organismes bancaires par rapport à cela et nous verrons si les questionner davantage a un sens ou ne donne pas les résultats que vous souhaiteriez ou que nous souhaiterions.

Nous avons le souci de vous répondre de manière exhaustive. Sur l'électricité provenant des énergies renouvelables, Madame Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- Sur la question de l'électricité, nous avons le projet d'alimenter 15 sites à 100 % en électricité verte et, aujourd'hui, c'est fait. Les achats ont été faits conformément à la décision qui avait été prise.

Effectivement, l'objectif est d'être dans les 3x20 avec la chaufferie bois de Chamagnieu et d'autres types d'installations que nous avons sur la commune, notamment quelques installations photovoltaïques que nous espérons développer. Nous sommes bien sur le projet qui conduit et qui aboutit aux prévisions.

Le maire vous a répondu sur la question du gaz et des actifs financiers toxiques empreinte carbone.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je reviens sur l'électricité, c'est bien 20 % pour la part d'énergie provenant des énergies renouvelables. C'est bien l'objectif que nous nous étions fixé.

Je vais mettre ce rapport aux voix en rappelant qu'il s'agit d'une mise en concurrence par le SIGERLy, que nous restons dans le système actuel jusqu'en 2018.

- Adopté à l'unanimité -

19 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DE VILLEURBANNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 – **M. Damien BERTHILIER**

M. LE MAIRE.- Il s'agit des écoles privées sous contrat. J'ai une intervention et deux explications de vote.

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Comme chaque année, nous examinons cette délibération. Ce sont effectivement les écoles sous contrat et pour les seuls élèves scolarisés en école élémentaire avec une adresse de Villeurbanne, qui sont donc résidents villeurbannais.

C'est une délibération classique qui se base sur le protocole de 2002 et qui affecte un coût élève estimé en fonction des dépenses dans l'enseignement élémentaire public de Villeurbanne. L'ajustement fait chaque année en fonction du compte administratif de l'année précédente mais également en fonction du nombre d'effectifs par école nous donne le chiffre que vous pouvez constater pour chacune des écoles. Rien de nouveau cette année comme ce fut déjà le cas l'année dernière.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Berthilier.

Je passe la parole au groupe Les Républicain, Madame Maurice ?

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous allons encore parler des écoles privées, comme chaque année à cette époque, et il est bien dommage qu'au nom d'une idéologie dépassée nous en soyons encore contraints par certains d'entre nous.

Je ne sais encore derrière quels arguments ou quels éléments nouveaux, cette année, le groupe PC va se cacher pour nous dire tout simplement qu'ils sont contre.

Je ne vais pas vous refaire l'historique de l'école publique ou privée, Jules Ferry, Michel Debré, etc., car là n'est pas le sujet mais je voudrais rappeler que les écoles privées ne sont pas réservées qu'aux riches comme je l'entends chaque année, que dans la réalité des choses, c'est tout autre. *“Avoir une espèce de vision stéréotypée et binaire ne correspond pas à la réalité des familles”*, je vous cite Monsieur le Maire, vous l'avez dit l'année dernière à ce propos.

Arrêtons d'opposer l'enseignement public et l'enseignement privé ! Le choix des parents n'appartient qu'à eux. Bon nombre de familles à petits revenus ou monoparentales trouvent dans l'école privée une écoute et un soutien qu'elles n'ont pas toujours dans le public même si, pour ces familles, l'effort financier est non négligeable. Pour d'autres, ce sera le parcours en difficulté de l'enfant qui motivera cet effort et ce choix. Bref, aucun d'entre nous n'est à l'abri et le monde dans lequel nous vivons nous le démontre chaque jour.

N'oublions pas non plus que toutes ces familles villeurbannaises paient leurs impôts et soutiennent l'économie de notre ville au même titre que vous et moi.

Je rappelle également que c'est la loi et que la ville de Villeurbanne s'en tient au cadre strictement légal de financer à minima le fonctionnement des écoles privées. Je rappelle que les élèves ne sont pas des clients qu'on cherche à capter comme l'a dit M. Soares l'année passée. Pour preuve, les chiffres mentionnés ne correspondent qu'aux élèves résidant à Villeurbanne, l'effectif réel des classes étant bien supérieur, et le périscolaire n'est pas pris en charge par la municipalité mais il reste à la charge de l'école.

Certains vont mettre en avant l'utilisation de l'argent public, les budgets et les subventions étant à la baisse et nous le savons tous mais, question : si les 1 285 enfants scolarisés dans ces écoles devaient l'être dans le public, combien coûteraient-ils à notre municipalité ? Combien d'ouvertures de classes ? Combien d'écoles à construire ? Combien de modulaires à placer au gré des services scolaires ? M. Berthilier a peut-être la réponse à tout cela.

Liberté, égalité, fraternité sont les trois mots que nos enfants voient tous les jours dans leurs écoles, qu'elles soient publiques ou privées. Ce sont normalement des mots qui nous rassemblent, c'est en tout cas ce qu'on apprend aux enfants alors, nous, adultes, respectons-les.

Notre groupe votera bien évidemment cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Maurice.

J'avais l'impression que vous commenciez à vous adresser à des personnes qui n'avaient pas encore pris la parole même si elles l'ont prise dans les exercices

précédents. Il faut peut-être rappeler que, sur le fond, la majorité de cette assemblée vote depuis de très nombreuses années cette délibération.

Vous vous étonnez sur le fait que nous revenions aujourd'hui sur ce vote mais c'est la loi, nous devons le faire chaque année. Ce forfait dont je ne me rappelle plus du nom exact, ce que nous donnons par élève, est calculé chaque année en fonction des résultats du compte administratif. Il est donc normal que nous le votions, ce n'est pas simplement une volonté de notre part de nous répéter chaque année, c'est une nécessité.

Mme Martine MAURICE.- Si vous le permettez, Monsieur le Maire, voici bien longtemps que je n'étais pas intervenue sur le sujet. J'avais répondu aux interventions des autres groupes les années précédentes et, cette année, j'ai tout de même fait une intervention car cela commence à m'agacer. Je pense que cette délibération ne devrait plus donner lieu à interventions dans les années à venir.

M. LE MAIRE.- Nous sommes dans un système démocratique. Si vous voulez que je bâillonne les groupes avant qu'ils n'aient parlé, reconnaissez que vous pourriez protester légitimement. Notre assemblée est également faite pour cela, quelles que soient les idées exprimées. Quelquefois, nous en entendons d'autres qui sont plus difficiles à entendre, y compris de votre côté, et nous en avons eu la preuve tout à l'heure.

Je passe la parole au groupe communiste pour une explication de vote, Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, mes chers collègues,

Ce n'est pas moins de 7,2 Md€ qui seront versés par l'État à l'enseignement privé sous contrat dans le cadre du budget 2016. À cela s'ajoutent les subventions des collectivités territoriales. L'État assurera en 2016 la rémunération de 137 502 personnes physiques, les dépenses de formation initiale et continue des enseignants, les dépenses pédagogiques, les frais d'externat, etc. Cela représente environ 30 465 € par élève, 13 % d'élèves du premier degré et 21 % d'élèves du second, au sein de 4 828 écoles et 2 919 établissements du second degré sous contrat.

C'est contre ce détournement des finances publiques que nous nous insurgeons car c'est loin de l'intérêt général depuis la création de la loi Debré et de toutes celles qui suivirent, accompagnées des décrets ministériels tous mis en place exclusivement par la droite et jamais remis en cause par les gouvernements de gauche. L'école privée à 95 % catholique n'est pas l'école de tous, elle sert des intérêts particuliers contrairement à l'enseignement public. C'est donc essentiellement des ressources privées dont elle devrait bénéficier. Or, l'école publique qui est, elle, destinée à tous et non au plus grand nombre, quelles que soient les convictions des uns et des autres ou le portefeuille des parents, a besoin de ces subventions particulièrement dans une période de diète forcée pour les finances communales. Nous voterons contre.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Mon explication de vote concernera Pascal Merlin, Yasmina Salhi et moi-même.

Effectivement, la délibération qui nous est présentée aujourd'hui est une délibération classique et ce n'est qu'une application de la loi à laquelle nous ne pouvons pas nous soustraire, la loi de Debré et la loi Carle votée sous le mandat de l'auteur du discours de Latran. Ce sont des lois et il faut les appliquer.

En même temps, notre responsabilité, lorsque la loi nous perturbe, est de rappeler que cette loi nous perturbe et nous le rappellerons aussi longtemps qu'elle nous perturbera. C'est une loi que nous considérons comme mauvaise pour une simple raison que vous avez très bien rappelée : nous sommes gênés par le fait que l'État finance un service concurrent de ses services publics, a fortiori quand il s'agit du service public le plus fondamental qui soit, à savoir l'éducation.

À partir de là, parce que nous avons effectivement un écart idéologique avec vous et considérons que les services publics ne sont pas des services comme les autres, principalement l'éducation qui est un service public beaucoup plus important parce qu'il est le plus fondamental pour la construction du citoyen, nous entendons bien la question des libertés notamment pour les familles mais si elles doivent choisir et, si elles peuvent choisir, ce n'est pas sur le financement de l'État.

Rien de nouveau sur cette délibération mais fidélité à un combat pour l'école publique qui n'est pas d'arrière-garde et qui ne le sera jamais je l'espère. Nous continuons de penser que la Gauche s'emparera de nouveau de ce projet un jour.

Je réponds à la question que vous avez posée par une autre question : si les milliards d'euros mis chaque année dans le privé étaient consacrés à l'école publique, quelles améliorations de ces services publics pourrions-nous anticiper pour l'école de la République ? C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Je vais essayer de répondre rapidement puisque c'est un débat assez convenu depuis quelque temps.

Madame Maurice, je pense que l'enseignement privé n'a pas besoin de votre intercession pour reprendre un terme qui vous parlera. Je pense qu'il n'a pas besoin d'être particulièrement défendu et que vous n'aviez pas besoin de dévaloriser certains éléments de l'école publique pour valoriser l'enseignement privé.

La délibération que nous étudions ce soir, c'est la loi. Nous respectons la loi, nous l'appliquons, nous prenons en considération les 1 285 élèves scolarisés dans les écoles privées et nous nous en tenons à cela.

Après, un débat de fond se pose et je pense que, d'un point de vue individuel, personne ne juge les parents qui, pour des raisons qui leur sont propres, scolarisent leurs enfants dans une école privée. Ils le font individuellement avec l'idée que c'est ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants et je pense que, sur tous les bancs, nous partageons ce sentiment et que nous avons cette considération pour ces familles et ces enfants.

Après, nous pouvons tout de même nous interroger d'un point de vue global et collectif. Il est légitime de poser ces questions, celles de la laïcité et de la mixité sociale sont des questions qui doivent se poser et, au-delà de savoir si les collectivités doivent financer ou pas l'enseignement privé, nous pourrions nous poser à minima la question de la modulation de ces financements en fonction de la mixité sociale. Nous

le faisons pour les écoles publiques avec les REP en mettant plus de moyens, surtout l'État et un peu la Ville, pour celles qui accueillent le plus d'élèves en difficulté. Il ne serait pas inintéressant d'avoir ce regard et la loi n'en parle pas du tout.

Il est légitime de nous interroger aujourd'hui sur ce mode de financement. Cela répondra en partie à la question que vous posiez, Madame Maurice, nous parlons d'école privée mais la masse salariale est quasiment intégralement prise en charge par l'État. Les financements que nous mettons pour l'école publique sont intégralement dupliqués pour les écoles privées si bien que l'investissement qui est mis par les parents sert à financer l'investissement du bâti dont une partie est un héritage. Est-ce que nous aurions eu, par une récupération des biens de certaines congrégations, plus de coûts à faire des écoles ? C'est difficile de l'évaluer ainsi mais je pense que le fond de l'enjeu qui se pose à nous, d'un point de vue éducatif, va bien au-delà de cette question purement financière.

M. LE MAIRE.-. Merci.

Monsieur Ambrogelly, votre groupe est déjà intervenu. Si vous me demandez la parole, je vous la donne pendant une minute.

M. Marc AMBROGELLY.- Non, je ne demande plus la parole.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de vous donner la parole et vous n'en voulez plus. J'ai simplement rappelé que des personnes avaient demandé la parole et, à partir de là, il était logique de penser que le débat était organisé ainsi.

M. Marc AMBROGELLY.- Je m'étais posé la question en tant qu'adjoint délégué à la démocratie participative sur la position que je pouvais avoir à ce titre et en tant qu'élu communiste. Je me demandais quel cheminement je pouvais avoir. Il me semblait devoir être ouvert davantage. Je n'en avais pas parlé à mes camarades communistes mais c'était un cheminement que je faisais.

Quand j'ai entendu les propos de Mme Maurice d'une intransigeance noire et d'un rejet de tout avis ou de toute opinion contraire aux siennes, elle m'a convaincu de voter avec mes camarades communistes.

(Protestations)

Finalement, je m'oppose à cette intransigeance que vous avez et à cet esprit fermé qui est le vôtre.

(Protestations)

M. LE MAIRE.- Si Mme Maurice n'avait rien dit, M. Ambrogelly aurait voté pour.

Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN. – Monsieur le Maire, j'ai un dédoublement de vote. Je m'abstiens sur le rapport présenté et Madame Belaziz pour laquelle j'ai la procuration vote pour.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour - 7 contre - 4 abstentions) –

20 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LA MUTUELLE SO LYON ET L’OFFICE DES SPORTS DE VILLEURBANNE – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe Communiste.

Monsieur Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit bien de la signature d'une convention entre la Ville, la mutuelle SO Lyon et l'office des sports de Villeurbanne qui formalise la subvention de 20 000 € de la part de la mutuelle pour Les foulées de Villeurbanne et en particulier pour l'organisation du semi-marathon.

Ces foulées de Villeurbanne s'inscrivent dans les axes de notre projet sportif local concernant le développement de la pratique physique comme outil de promotion de la santé. Il s'agit d'essayer d'inciter les personnes éloignées de l'activité physique à y participer.

En même temps que le semi-marathon, une course de cinq kilomètres sera organisée. Il s'agit également de la mise en réseau des acteurs pour favoriser ce développement.

Ce partenariat est une nouveauté qui nous permet de développer l'événement avec la création du semi-marathon, ce qui était souhaité par l'ensemble du milieu sportif. Ce semi-marathon se fera sans coût supplémentaire pour notre collectivité.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je passe la parole au groupe communiste, Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Merci Monsieur le Maire.

J'imagine faire moins sensation avec cette intervention qu'avec celle que j'avais faite l'année dernière sur les écoles privées.

Je voudrais commencer cette intervention en saluant le fait que, cette année, Les foulées de Villeurbanne grandissent avec un semi-marathon et que cela promet d'être - en tout cas, nous l'espérons- à nouveau un événement populaire, un grand rendez-vous sportif et festif auquel nous nous habituons avec plaisir et qui donne à notre centre-ville une allure peu ordinaire.

Peu ordinaire car, Les foulées, c'est l'irruption de la pratique physique et sportive dans la ville et c'est un rappel à une dimension parfois oubliée du sport : il est une activité d'intérêt général, essentielle à la société.

Cette levée des barrières de la pratique sportive qui tient ici tant par la simplicité de l'accès à la manifestation qu'à son coût et donc son accessibilité, elle n'est possible que grâce à la mobilisation du service des Sports de Villeurbanne, à la mobilisation de nos partenaires de l'USEP, des enseignants et, enfin, peut-être pour beaucoup, par la mobilisation des bénévoles de l'OSV.

Oui, cet événement populaire, cette irruption du sport en ville, c'est le rappel que l'enjeu d'une politique de Gauche et d'une politique de progrès est de faire émerger un projet d'émancipation.

Alors que la loi Macron veut nous faire travailler le dimanche, que le même Macron veut faire tomber les cathédrales du temps du travail -une première pour un gouvernement de gauche-, l'enjeu central de la bataille politique aujourd'hui, c'est la

bataille du temps libre, c'est-à-dire libérer le maximum de temps de la logique marchande.

Non, tout le temps n'est pas voué au marché, il n'est pas voué à cette alternative entre produire ou consommer. Le sport et les loisirs plus largement sont un enjeu de civilisation. Les activités physiques et sportives participent à la nécessaire formation de l'être humain, leur pratique par toutes et tous est un droit essentiel à élargir sans cesse et à faire respecter. Nous voulons faire du sport un lieu de création, d'expérience, de plaisir, de confrontation à l'autre et avec soi-même qui pousse au progrès.

Ainsi donc, cette irruption sportive dans la ville, qui plus est un dimanche, pousse à donner au sport toute sa dimension sociale en rappelant au passage qu'il y a bien un jour dans la semaine où il est possible de sortir de l'alternative produire ou consommer, à savoir le dimanche.

Cette convention que vous nous proposez, disons-le honnêtement, s'apparente à une forme de sponsoring. Nous y sommes donc attentifs. Monsieur Devinaz, nous ne pouvons pas vous reprocher de chercher à maintenir et à développer ce bel événement, venant d'exprimer tout le bien que nous en pensions, mais le groupe des élus communistes reste vigilant quant aux risques de dérive et de ce qui commence parfois par une banale ouverture vers l'entreprise privée, en l'occurrence une mutuelle, et qui peut aboutir à cette farce sportive qu'est le Run in Lyon. Finalement, on va plus au Run in Lyon pour acheter que pour courir. Quelques chiffres : 14 € à 20 € pour le 10 kilomètres, 2 € pour envoyer un sms à un ami, 5 € l'affiche de la course et 8 € la médaille personnalisée. Je me rassure donc qu'à Villeurbanne nous n'en soyons pas arrivés à ce niveau.

Je pose donc la question suivante : est-ce que la croissance d'un événement sportif doit obligatoirement passer par cette phase marchande qui pousse au sponsoring ?

Nous avons ce débat de manière répétée avec l'ASVEL car le financement du sport questionne et les sommes d'argent qui circulent dans le sport professionnel font parfois oublier que le sport repose financièrement sur deux acteurs principaux : les collectivités territoriales aujourd'hui étouffées par l'austérité et la réduction de la dépense publique, et les ménages étouffés par un pouvoir d'achat en baisse. Ces deux acteurs sont contraints de faire des choix qui bénéficient rarement à la pratique sportive.

En conclusion, conscients de ces défis de financement mais attachés au rôle du service public et du mouvement associatif dans la pratique sportive, nous voterons favorablement ce rapport avec les quelques réserves que j'ai exprimées.

M. LE MAIRE.- C'est une leçon de dialectique et c'est un compliment. Les foulées de Villeurbanne s'appelaient autrefois Les foulées de Carrefour. Sur ce plan, vous pouvez être sensible aux évolutions même si je crois que le magasin Carrefour continue de nous aider.

Monsieur Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Au départ, elles s'appelaient même Les 10 kilomètres de la BNP ! (*Rires*)

La BNP nous a abandonnés et, pour ne pas perdre la course, le magasin Carrefour est venu nous aider essentiellement en prestation depuis, puisqu'il faut ravitailler les coureurs.

Ceci dit, dans l'ensemble de ce que vous avez dit, Monsieur Soares, je pourrais souscrire à vos propos. Simplement, je vais remercier les personnels municipaux qui acceptent de travailler le samedi et le dimanche pour que la course ait lieu et on ne peut que les en remercier.

Vous lancez un autre débat qui est le financement du sport par le privé. Dans toutes les collectivités où il y a des majorités, c'est un débat qui est ouvert, y compris dans des municipalités où la majorité est par exemple communiste. Là, il s'agit d'une mutuelle, c'est l'ancienne mutuelle de prévoyance du personnel des hospices civils de Lyon qui a changé de nom en 2013 puisqu'elle a été mise en concurrence. Les employés des HCL pouvant choisir d'autres mutuelles.

Cette mutuelle s'ouvre et, du reste, il me semble que le personnel de Bron a opté pour cette mutuelle. Elle reste dans l'esprit du code de la mutualité que je vous cite : « *Les mutuelles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Elles mènent, notamment aux moyens des cotisations versées par leurs adhérents et dans l'intérêt de ces derniers et de leurs ayants droit, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide* ». Cette mutuelle reste bien dans cet esprit et, si elle s'associe à un événement sportif, c'est bien parce qu'elle intègre dans sa logique la prévoyance et qu'elle considère que l'activité physique voire sportive est une bonne prévoyance pour garder ses adhérents en bonne santé.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour - 4 abstentions - 1 NPPV) –

21 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- J'ai deux explications de vote et une demande d'intervention.

Madame Gachet ?

Mme Christelle GACHET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les associations constituent des partenaires privilégiés et des acteurs centraux de notre commune. Elles sont des vecteurs essentiels de la cohésion sociale, du dynamisme culturel et sportif, de la promotion de l'engagement citoyen, de l'insertion économique, de la mémoire de notre cité et de la vivacité de son animation sociale.

Notre ville compte un tissu associatif très dense et très riche qui la dynamise et la rend attractive. Cette effervescence associative façonne l'identité de notre ville.

La présente délibération que nous vous soumettons aujourd'hui porte sur sept subventions que la Ville souhaite accorder à plusieurs associations dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative. Il s'agit plus particulièrement ici, dans le cadre de cette délibération, de soutenir sept actions originales fondées sur le partage et l'échange entre les habitants dans toute leur richesse et leur diversité.

Les sept subventions proposées au Conseil Municipal représentent un montant total de 9 180 €.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je passe la parole au groupe Front National pour une explication de vote, Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, parmi ces associations se trouve La Cimade dont le discours à nos oreilles n'est ni chanteur ni très enchanteur.

En conséquence, nous voterons contre cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- C'est noté.

Je passe la parole au groupe Les Républicains pour une autre explication de vote, Madame Maurice ?

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire,

Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération du fait de la présence de La Cimade. C'est très regrettable pour les autres associations mais, en conférence des présidents, M. Martin a demandé la possibilité de voter indépendamment cette association, demande qui lui a été refusée. C'est bien dommage.

M. LE MAIRE.- La Cimade est sur le banc des accusés mais je vous rappelle que vous avez voté beaucoup de subventions pour La Cimade les fois précédentes. Je ne sais pas quelle est la révélation qui vous a touchés, je crois peut-être pouvoir le deviner mais je n'en suis pas certain. Quoi qu'il en soit, vous ne l'avez pas dit.

Je passe la parole au groupe communiste, Madame Butet-Vallias ?

Mme Antoinette BUTET-VALLIAS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Suite aux explications de vote demandées par le Front National et les Républicains, nous, groupe Communiste et Républicain, nous soutenons fortement cette demande de subvention concernant l'association La Cimade.

Je vais débiter en vous lisant l'article 1 des statuts de l'association : « *La Cimade a pour but de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions. Elle lutte contre toutes les formes de discrimination, en particulier contre la xénophobie et le racisme.* »

À l'heure où les sans-papiers sont regardés et bientôt dénoncés, projet de la loi relative aux droits des étrangers présenté le 26 janvier 2016 aux députés, à l'heure où des murs se construisent partout en Europe pour empêcher les gens qui fuient la guerre de se réfugier dans des pays en paix, à l'heure où des milliers de personnes meurent chaque jour dans la Méditerranée, il est de notre devoir de soutenir des associations telles que La Cimade qui œuvre quotidiennement, et depuis 1939, pour que la dignité de ces êtres humains soit respectée.

De par son histoire, La Cimade a franchi des barbelés et des camps de concentration pour venir en aide aux personnes injustement déportées et internées. La Cimade a franchi les murs des prisons et les centres de détention pour que les prisonniers puissent faire valoir leurs droits et elle dépasse actuellement les barrières de Calais pour aider les réfugiés dans la jungle du plus grand bidonville d'Europe. Ce bidonville est d'ailleurs une véritable honte nationale. Nous laissons plus de 6 000 personnes vulnérables livrées à elles-mêmes tentant de survivre dans des conditions effroyables,

ce qui nous vaut d'ailleurs les condamnations de l'ONU, du Conseil d'État et de divers organismes de défense des libertés.

Je rappelle ici ce qui devrait être du bon sens mais qui est malheureusement détourné par certains discours politiques qui alimentent la peur et la haine de l'étranger : toute personne quittant son pays, laissant une partie de sa famille et de ses amis et prenant le risque de mourir sur le trajet, ne le fait que dans un seul et unique but, vivre dignement, vivre dans un monde en paix, travailler et scolariser ses enfants et surtout ne plus avoir peur de mourir dans son pays.

Je rappelle également ici que 3 671 personnes sont mortes sur la route européenne qui est tristement devenue en 2015 la route la plus dangereuse du monde pour les migrants.

Je veux également revenir sur des précisions de vocabulaire injustement utilisé contre les personnes réfugiées. Le terme « clandestin » est emprunt d'un caractère péjoratif et criminalisant. Il est communément mais abusivement utilisé pour désigner des étrangers en situation irrégulière et laisse à penser que ces personnes ont volontairement franchi irrégulièrement la frontière du pays où elles se trouvaient pour y rester dans l'illégalité. En réalité, la plupart des étrangers en situation irrégulière sont entrés régulièrement sur le territoire européen. La proportion d'étrangers qui entrent sur le territoire européen sans papier ou avec de faux documents est très faible malgré la médiatisation importante qui entoure parfois ces arrivées. C'est en rendant très difficiles la délivrance de visa et, par conséquent, la possibilité pour les réfugiés de faire des allers-retours entre leur pays d'accueil et celui dont ils sont originaires, que les politiques migratoires fixent les sans-papiers sur le territoire européen.

D'autre part, je tiens à dénoncer l'hypocrisie des discours de haine. En 2015, la France est le deuxième exportateur mondial d'armement, ces mêmes armes qui alimentent les conflits mondiaux et celles-là même que les réfugiés fuient pour ne pas mourir dans leurs pays. Arrêtons de reprocher à ces personnes de fuir leur pays alors que le nôtre participe activement aux guerres. Nous devons tous nous interroger sur nos propres responsabilités dans ce qui conduit ces hommes et ces femmes fuyant leur pays devant la violence et la pauvreté. Il en est ainsi des conflits qui ensanglantent l'Afghanistan, l'Irak et la Libye où l'OTAN, les USA et plusieurs États européens comme la France sont directement impliqués.

Concernant la Syrie, depuis des années, les freins mis à la recherche d'une solution politique pacifique ont conduit à la fuite de centaines de milliers de Syriens qui s'ajoutent aux millions déjà déplacés ou réfugiés dans les pays voisins.

La France et l'Union européenne doivent accueillir dignement ces femmes et ces hommes qui fuient au péril de leur vie la guerre et la misère et auxquels nous devons tous hospitalité. Dans cette crise humanitaire sans précédent qui concerne aujourd'hui l'humanité à l'échelle mondiale, nous devons réagir car il est plus que temps de changer radicalement de logique, d'avoir le courage d'affronter les réalités, de déconstruire les mensonges et les idées reçues, de cesser d'alimenter les peurs, de respecter la signature des conventions internationales qui lient l'ensemble des États-membres de l'Union européenne, de dénoncer l'Agence européenne Frontex complice des mafias locales et de répondre aux espoirs des réfugiés qui fuient les conflits armés, les persécutions, les violations des droits de l'homme et la misère.

En France, et plus particulièrement à Villeurbanne, il existe des forces citoyennes, associatives, syndicales et politiques qui œuvrent à ouvrir un chemin vers d'autres choix que le racisme et la xénophobie, d'abord en faveur de l'accueil de ces réfugiés dans le respect de leur dignité humaine mais également pour un monde de paix, de développement et du respect des droits humains, seule voie susceptible d'avancer vers des sociétés solidaires et de partage.

La Cimade est engagée dans ce processus et dans la solidarité avec les réfugiés, c'est pourquoi nous, groupe Communiste et Républicain, nous saluons son travail exemplaire et nous soutenons fermement cette subvention en leur faveur.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Gachet ?

Mme Christelle GACHET.- Je ferai quelques rappels en préambule. Je remercie Mme Butet-Vallias pour le rappel historique concernant La Cimade. Je vais le compléter en rappelant que La Cimade est reconnue en tant qu'association assurant des missions d'intérêt général depuis janvier 1975 par le biais d'une circulaire Jacques Chirac. Depuis, elle a élargi ses missions comme l'a rappelé Mme Butet-Vallias.

Depuis la libération, elle a multiplié des conventions avec l'État dans plusieurs domaines comme l'accueil des étrangers, la formation et le soutien aux étrangers incarcérés.

De manière plus générale, je tenais à rappeler que La Cimade est une association qui travaille avec l'État depuis près de trente ans Madame Maurice, sous des gouvernements de couleur politique très différente, sur l'assistance aux demandeurs d'asile notamment au sein des centres de rétention administratifs dans lesquels elle aide les personnes à faire appliquer leurs droits.

Par ailleurs, j'insiste sur le fait que cette association reçoit depuis plusieurs années des subventions de différents ministères pour d'autres actions qu'elle développe, y compris sous le gouvernement de Nicolas Sarkozy avec une subvention à hauteur de 250 000 € en 2010 par exemple. Concernant les collectivités locales, je soulignerai que La Cimade est soutenue par des communes de toutes tendances politiques confondues comme Bordeaux, Narbonne, Maubeuge, Soissons et, plus près de nous, au Chambon-sur-Lignon, terre chère à une certaine Mme Wauquiez.

À Villeurbanne, La Cimade est soutenue depuis plus de dix ans par la Ville. Elle a ouvert une permanence pour accueillir des personnes qui se rendaient initialement dans les permanences de Bron ou de Vaulx-en-Velin qui étaient très fréquentées. La ville compte 147 192 habitants aujourd'hui et tous les continents sont représentés. L'identité de Villeurbanne est riche de cette pluralité, n'en déplaise à Villeurbanne Bleu Marine.

Après avoir accueilli des populations du Dauphiné, d'Italie, d'Espagne, d'Europe de l'Est et d'Europe centrale puis d'Anatolie, du Maghreb, d'Afrique et d'Asie, notre Ville accueille maintenant des migrants qui fuient les conflits et les persécutions d'aujourd'hui. À ce titre, la Ville intervient de manière réfléchie et responsable et s'appuie sur des associations reconnues pour leur expertise. Les associations telles que Forum Réfugiés et La Cimade jouent un rôle essentiel et fondamental pour soutenir

ces hommes et ces femmes, pour leur apporter un asile, un accompagnement et un soutien afin de faire reconnaître et défendre leurs droits.

Je note enfin que cette même demande de subvention a été présentée au Conseil Municipal du 26 mai 2014, pour le même montant et pour le même objet. Je m'étonne car cette subvention n'avait fait appel à aucune observation de la part des Républicains, de l'UMP à l'époque, et avait même fait l'objet d'un vote favorable de leur part. Les choses ont dû changer depuis.

La subvention de La Cimade repose sur deux points : le maintien et le développement des permanences d'accueil au palais du travail et la réalisation d'un festival appelé Migrant'scène. Il permet de sensibiliser le grand public aux problématiques liées aux migrants et de proposer un regard différent sur les migrations et les migrants dans un cadre qui se veut festif et convivial.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Tout est dit. Nous pouvons nous étonner de ce changement de vote du groupe Les Républicains. Nous ne voyons pas de différence.

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, vous disiez tout à l'heure que chacun avait le droit de s'exprimer et nous nous exprimons. Nous n'avons pas forcément envie de vous expliquer pourquoi et cela nous regarde.

M. LE MAIRE.- En matière de démocratie, expliquer son vote fait partie des choses assez ordinaires. Constaté l'absence d'explications et le changement fait aussi partie du droit démocratique.

Mme Martine MAURICE.- Tout à fait, mais ne répondez pas à notre place.

M. LE MAIRE.- Madame Maurice, vous avez le droit de faire ce que vous voulez et nous avons le droit de nous en étonner et d'avoir un échange démocratique avec vous à ce sujet. Nous pouvons constater que vous allez voter comme le Front National.

(Protestations)

La problématique des réfugiés n'y est sans doute pas étrangère. Faisons ce constat ensemble. Votre vote montre cela, c'est tout. Permettez tout de même que je puisse l'exprimer !

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour - 4 contre - 5 abstentions)-

Voilà une belle différence !

22 – CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT – Mme Natalie PERRET

23 – CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE – Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- Nous avons convenu que les interventions seraient groupées. J'ai deux interventions, de l'UDI et du Front National.

Madame Perret ?

Mme Natalie PERRET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Les deux délibérations présentées concernent la mise en place d'un partenariat avec la Chambre de métiers et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole. Ce partenariat prendra la forme de deux conventions avec des objectifs partagés entre la Ville et chacun de ces organismes consulaires.

La Ville de Villeurbanne s'était déjà engagée dans un partenariat avec la Chambre de métiers dès 2012 à travers une convention triennale et de deux avenants.

À l'issue de l'année 2015, un bilan qualitatif et quantitatif a été réalisé et la Ville a souhaité poursuivre ce partenariat en 2016 et l'étendre à la Chambre de commerce et d'industrie également. Cette contractualisation se fait à budget constant puisque les crédits alloués ont été partagés entre la Chambre de métiers et la Chambre de commerce. Il s'agit de verser 12 500 € de subvention à chacune de ces chambres.

Les fiches Actions contenues dans les conventions s'inscrivent pleinement dans le projet de territoire en termes de stratégie de développement économique. Ce partenariat montre la volonté de la Ville de favoriser le maintien et le développement d'une économie et d'un tissu artisanal de proximité, ces activités économiques étant sources d'emplois pérennes sur le territoire.

En effet, même si la compétence en matière de développement économique relève de la Métropole, la Ville souhaite énoncer sa propre stratégie pour l'économie ordinaire, complémentaire des stratégies d'excellence et de rayonnement portées par la Métropole.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe UDI, Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Merci Monsieur le Maire.

J'implique dans mon propos la convention avec la Chambre de commerce et d'industrie.

Ces conventions sont importantes, elles permettent à la Ville de participer, à son niveau, au développement économique de son territoire porté par le dynamisme remarquable de notre tissu d'entreprises et de commerces malgré la crise, les soucis budgétaires et les contraintes fiscales auxquelles sont soumises ces entreprises.

Chaque heure de chaque jour, des femmes et des hommes se battent pour maintenir à flot leur entreprise. Chaque heure de chaque jour, des femmes et des hommes s'impliquent dans leur travail pour conserver leur emploi menacé dans un contexte économique délétère et trop souvent cruel, cela pendant que d'autres qui sont censés les représenter discutent à n'en plus finir sur la déchéance de nationalité ou sur la réforme de l'orthographe.

Alors oui, tout ce qui touche à l'emploi et son maintien, tout ce qui touche à la sauvegarde de l'entreprise et son développement est important. Le chômage est le mal destructeur de nos équilibres sociétaux.

Ces conventions fonctionnent sur trois axes affichés :

- La découverte des métiers de l'entreprise en général, de l'artisanat et du commerce en particulier.
- Le maintien de l'activité économique.
- Le développement de l'activité économique.

Ainsi, la Ville peut avoir une grande responsabilité en facilitant l'activité par l'accès, les déplacements, les stationnements et les lieux d'implantation des entreprises. La responsabilité de la Ville porte également sur la promotion qu'elle doit développer de ses richesses entrepreneuriales, commerciales et artisanales. "Développer" est un grand mot pour Villeurbanne, c'est plutôt la création de cette démarche de promotion de nos richesses et particularités économiques qu'il faut entreprendre. Tout reste à faire.

Vous nous dites que ces conventions permettent d'accompagner la sortie des emplois d'avenir. Ce qui est inquiétant, c'est que vous semblez sérieux !

La gauche socialiste s'est toujours évertuée à créer des emplois aidés qui sont des impasses pour l'emploi. Des TUC de Fabius en 1984 au Contrat Emploi Solidarité de Rocard en 1990, aux Emplois Jeunes de Jospin en 1997, aux Emplois d'Avenir de Hollande, nous retiendrons la volonté commune, sous simplement des changements d'appellation, de soustraire toute une population de jeunes des statistiques du chômage et surtout de ne pas les former professionnellement. Pensez-vous sérieusement que les entreprises, au sortir des emplois d'avenir qui auront été entassés dans les collectivités territoriales, accepteront d'intégrer dans leur effectif des jeunes sans qualification professionnelle ? Une nouvelle impasse !

Une convention partenariale sensée aurait été pour la mairie d'être l'interface avec l'entreprise formatrice, seule en capacité pour ces jeunes en déshérence scolaire et professionnelle de s'engager dans une véritable formation professionnelle qualifiante. Depuis Fabius en 1984, la gauche socialiste montre qu'elle est imperméable à ces contrats de formation de rattrapage de nos jeunes.

Nous voterons ces conventions parce qu'elles sont un outil formidable. Il restera à savoir optimiser l'utilisation de cet outil.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je passe la parole au groupe Front National, Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Une fois que nous aurons voté ces deux textes, nous resterons sur notre faim car, depuis 2012, au moment où vous avez signé cette convention avec Alain Audouard – je parle essentiellement pour la Chambre de métiers et de l'artisanat-, vous auriez normalement des choses à dire sur ce qui a bougé en la matière mais l'économie, c'est comme la sécurité, cela ne vous intéresse que mollement, cela vous enquiquine comme disait M. Morel tout à l'heure, et vous avez sans doute raison car la Ville est bien calme, sans problème et l'économie super-florissante.

Pour ce qui nous concerne, nous considérons qu'aucun territoire n'est à l'abri d'un sinistre économique, cela doit être une attention de tous les instants dans la mesure où les mutations industrielles concernent aujourd'hui tous les secteurs de l'économie. Je vous rappelle d'ailleurs qu'Alstom que vous décrivez comme un secteur florissant était Dell'Astom dans les années 50 ou 60, avec plus de 4 000 employés, ce qui n'est plus le cas.

Votre fâcherie avec la CCI ces dernières années n'a vraisemblablement pas arrangé les choses ; d'ailleurs, vous êtes muet sur l'objectif du Président de la République qui a promis 500 000 apprentis supplémentaires d'ici 2017 en s'adressant notamment aux

maires pour soutenir cet objectif. Nous ne sommes pas à un mensonge près.

Nous attachons beaucoup d'intérêt à la fiche d'action n° 5 où il vous faut "encore" identifier les entreprises artisanales potentiellement innovantes. Nous aimerions comprendre ce que vous sous-entendez par-là car il existe près de 2 000 entreprises artisanales ici, ce qui mérite de connaître le sujet par cœur. Nous n'avons pas non plus connaissance de vos initiatives et de vos résultats -Mme Perret vient d'en parler, un bilan existe mais nous ne le connaissons pas-, pourtant, Villeurbanne conserve encore plus de 20 % d'emplois industriels, ce qui est supérieur à la moyenne de l'agglomération. Il n'est pas déplacé de penser qu'il conviendrait de "mettre le paquet" sur l'emploi des jeunes.

Leur faire envie aux métiers de l'artisanat devrait être une vitrine de l'action municipale. Vous recherchez une nouvelle manifestation en alternance avec les Invités, nous verrions bien deux événements.

D'abord, l'organisation d'un salon de l'artisanat comme c'était le cas dans le passé avec le succès qu'on lui connaissait. Les jeunes viennent y trouver la stimulation nécessaire à leur future orientation et les mettre à l'honneur à cette occasion avec un concours à l'appui créerait des vocations. Il nous semble que c'est votre rôle d'autant plus que, dans peu de temps, vous ne saurez plus quoi faire des emplois d'avenir arrivant à leur terme.

Ensuite, Villeurbanne a des atouts formidables dont ne disposent pas forcément nos voisins et vous auriez dû lui apporter, depuis longtemps, une synergie particulière. Gérard Collomb a par exemple su mettre à l'honneur la filière équestre. Equita Lyon, c'est 15 000 visiteurs qui viennent de la France entière et de l'étranger. Outre l'aspect festif, cette manifestation seule représente une manne économique considérable. Une filière autour de laquelle les métiers de l'artisanat justement sont nombreux, comme l'hôtellerie et le service.

Nous avons nous aussi à Villeurbanne vocation à nous intéresser à cette filière de par les équipements et les aménagements de notre territoire. Vous devez, au niveau de la Métropole, porter un projet digne de ce nom répondant à ce qu'il est indispensable de faire pour Villeurbanne :

- Les festivités pour le digne rayonnement de Villeurbanne hors Métropole, sans toujours ne compter que sur l'ASVEL.
- Le monde associatif.
- L'emploi et les métiers d'arts.
- L'aménagement du territoire et en particulier le Carré de Soie proche de l'hippodrome.
- La sociabilisation de la jeunesse réputée difficile.
- La sécurité par une image de la police considérablement adoucie.
- Le soutien à l'économie locale, etc.

Point n'est besoin d'interventions ni de comités de pilotage, tous ces "machins" qu'on vote aujourd'hui et qu'on oublie demain, qui tournent en rond sans résultats et que nous allons voter évidemment. "Faute de grive, on mange des merles" comme dit l'adage.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Vous n'êtes pas obligés de le voter. À vous entendre, on peut s'interroger après un réquisitoire confus et pluriel. Vous n'êtes pas obligés de manger des merles.

Madame Perret ?

Mme Natalie PERRET.- Je souhaiterais rappeler quelques indicateurs.

Villeurbanne dispose actuellement d'environ 8 900 établissements en activité, ce qui représente près de 48 700 emplois salariés privés. Villeurbanne bénéficie de la vitalité d'un tissu artisanal et d'un tissu d'entreprises denses et diversifiés. Nous avons environ 2 000 entreprises artisanales et 5 400 établissements rattachés à la CCI.

Aujourd'hui, les locaux artisanaux sont soumis à deux types de pression qui peuvent pousser à une relocalisation des artisans dans des secteurs moins centraux des agglomérations et donc plus éloignés des besoins de la population.

Le premier, c'est la modification de l'environnement des locaux dans les tissus urbains denses qui ne permet plus aux artisans d'exercer convenablement leur activité.

Le deuxième, c'est la concurrence d'autres fonctions qui offrent dans la plupart des cas une meilleure rentabilité foncière.

De ce fait, la mairie a bien envisagé les moyens propres à conforter et à développer ces activités sur son territoire et à trouver les locaux adaptés à l'artisanat intégrés à l'environnement résidentiel afin de garder en ville des activités utiles aux habitants qui sont bien évidemment sources d'emploi et de proximité et qui participent à l'économie résidentielle.

De même, la Ville souhaite soutenir l'installation et le maintien d'établissements et de commerces créateurs d'emplois pérennes et acteurs de l'économie de proximité.

Pour répondre aux propos de Mme Morel, bien évidemment, la Ville s'intéresse aux emplois pour les jeunes et c'est bien dans ce cadre que toutes ces activités économiques sont sources d'emplois pérennes, notamment d'emplois parfois peu qualifiés et donc pour un public qui recherche des emplois et qui n'ont pas la qualification ou peu de qualification.

Il s'agit de soutenir le principe « Zéro perte de capacité économique » et de prioriser l'animation des pieds d'immeuble par des locaux d'activité dans le centre-ville et les centres de quartier.

C'est bien dans ces perspectives que la Ville a décidé de nouer un double partenariat, à la fois avec la Chambre de métiers et la Chambre de commerce qui, de par leur expertise professionnelle, vont apporter un appui précieux pour l'aide à la décision et la mise en œuvre de cette stratégie économique.

Le partenariat veut également donner envie d'entreprendre et de connaître les métiers de l'artisanat. C'est bien l'objet des fiches 1 et 2 que vous retrouvez dans la convention de la CMA.

Pour répondre à M. Morales sur les emplois d'avenir, je tiens à préciser qu'il s'agissait d'un avenant 2 sur l'année 2015. C'était de juin à décembre 2015. Cette fiche Action n'a pas été renouvelée puisqu'on a effectivement constaté que ce domaine relevait plus

de la Mission locale. Aujourd'hui, c'est donc la Mission locale qui va s'atteler à avoir les perspectives pour les emplois d'avenir.

Concernant l'apprentissage, la Ville est en train d'œuvrer pour cette mesure du gouvernement puisque la Mission locale met actuellement en place un plan d'action pour favoriser l'apprentissage.

M. LE MAIRE.- Concernant les emplois d'avenir, les premiers qui sont entrés voici près de trois ans vont sortir et c'est bien volontiers que nous en ferons le bilan. C'est une vraie nécessité pour nous et non pas simplement pour répondre à M. Morales.

Malgré la description sans nuance que vous en faites, comme cela a été le cas pour d'autres dispositifs comme les emplois jeunes où les bilans ont été tirés depuis longtemps, cela montre que ce n'est pas simplement des voies de garage. Dans les emplois jeunes, d'autres critiques peuvent être faites, notamment par rapport à la qualification qui n'était peut-être pas tout à fait ce qui était prévu initialement. On s'aperçoit très souvent qu'un grand nombre de personnes sont aujourd'hui passées par les emplois jeunes et ont trouvé une façon de rebondir ou de s'insérer professionnellement. Les exemples sont légion dans ce secteur.

Pour les emplois d'avenir, si nous l'avons fait, c'est que nous y croyons davantage que vous mais nous aurons la même séquence d'évaluation qui nous permettra peut-être d'éviter par trop les caricatures.

Je mets au vote la première délibération.

- Adopté à l'unanimité -

Je mets au vote la seconde délibération.

- Adopté à l'unanimité -

24 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL (ADL) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) -

25 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PASSERELLE D'EAU DE ROBEC POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉPICERIE SOLIDAIRE - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai plusieurs demandes d'intervention.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération vous propose de voter une subvention de 15 000 € à l'association la Passerelle de l'Eau de Robec qui est gérante d'une épicerie sociale qui ouvrira cours Émile Zola à partir du 14 mars.

Cette épicerie sociale et solidaire a un triple objectif.

Premièrement, il s'agit d'une offre de produits alimentaires bio, en circuit court ou issus du commerce équitable, une offre de produits alimentaires ouverts à tous, au prix du marché.

Deuxièmement, il s'agit d'une offre d'achat de denrées alimentaires à prix social, environ 50 % du prix du marché.

Troisièmement, il s'agit d'ateliers nutrition et santé ainsi que d'ateliers de cuisine et d'espaces de convivialité.

Cette épicerie sociale et solidaire vise à accueillir un public mixte, des habitants aux revenus modestes et des habitants qui ont les moyens de payer au prix du marché. C'est cette mixité de publics mais également ces lieux de rencontre de convivialité que nous vous proposons de soutenir par cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je passe la parole au groupe UDI, Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Merci Monsieur le Maire.

En juin 2015, vous avez fait voter le Conseil Municipal pour subventionner à hauteur de 15 000 € l'implantation d'une épicerie sociale et solidaire à Villeurbanne. C'était une subvention intéressante quoiqu'atypique, comme je l'avais qualifiée, pour un commerce atypique.

J'avais rappelé que l'épicerie sociale et solidaire restait un concept caractérisé par des objectifs diversifiés qui viennent d'être rappelés, principalement dirigé vers les personnes en difficulté.

L'association la Passerelle d'Eau de Robec qui porte le projet d'implantation villeurbannaise et lyonnaise existe depuis 2002 à travers sa première épicerie sociale et solidaire créée à Lyon dans le 1^{er} arrondissement. Elle permet, dans le contexte de crise grave que nous traversons, d'offrir à bas coût des produits alimentaires pour les personnes économiquement éligibles.

Nous n'avions pas eu en communication le budget de l'association et l'absence de cette précaution élémentaire avant tout subventionnement a expliqué pour partie notre réticence à voter favorablement cette délibération.

Quoi qu'il en soit, le 1^{er} juin 2015, vous avez fait voter exceptionnellement une subvention de 15 000 € pour la création de cette épicerie solidaire à Villeurbanne et, à ce subventionnement exceptionnel comme vous l'aviez qualifié ou qui devait l'être, on ajoute ce soir 15 000 € supplémentaires affectés au fonctionnement.

En commission, je vous ai demandé l'éclairage budgétaire de ce qui se faisait à Lyon avec comme fil conducteur la participation de la Ville au budget de fonctionnement. Je vous remercie de votre réponse qui, quoique parcellaire, confirme que le public cible de cette action solidaire est constitué de chômeurs et de salariés précaires et que le subventionnement public atteint 39 % du budget en 2014, regroupant l'Agence régionale de Santé, la Région, l'État et la Ville de Lyon à hauteur de 27 000 € pour elle seule. Au passage, avec 30 000 € en huit mois, Villeurbanne donne déjà plus que Lyon.

La Ville de Lyon est donc impliquée dans le fonctionnement de cette association. À la lumière de ce qui se passe à Lyon, et c'est la raison de ma demande en commission, nous aimerions clairement entendre qu'avec cette association, nous entrons dans un

subventionnement pérenne et non qualifié à tort initialement d'exceptionnel.

Par ailleurs, avec cette délibération, nous subventionnons un commerce et il ne faut pas l'oublier, une association commerciale qui fonctionne clairement dans le secteur marchand et en zone urbaine donc dans un secteur concurrentiel.

Cette particularité exclut une aide européenne qui soutient le don, comme les Restos du Cœur, et non la vente. Comment vérifiez-vous l'accès à l'achat des denrées alimentaires au prix du marché pour les familles adhérentes et évitez-vous ainsi la situation de concurrence déloyale dans laquelle la Ville serait impliquée, en rappelant que l'achat à prix réduit est réservé exclusivement aux bénéficiaires éligibles, c'est-à-dire économiquement précaires ?

Nous voterons cette délibération en rappelant l'encadrement budgétaire nécessaire à la lisibilité de la générosité publique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Vous avez une nouvelle délibération mise sur les tables mais elle ne change pas sur le fond. Elle fait que la répartition de la subvention proposée n'est pas tout à fait la même que celle qui avait été indiquée en commission. Cela ne change pas grand-chose mais j'en profite pour l'indiquer. C'est bien la délibération que vous avez sur vos tables.

Je passe la parole au groupe Front National, Madame Branska-Farille ?

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En juin 2015, notre groupe politique s'était opposé à l'attribution d'une subvention au profit de l'association Passerelle d'Eau de Robec pour la création d'un projet d'épicerie solidaire.

En 2016, dans le cadre de l'ouverture de ce commerce associatif, vous nous soumettez une convention dont l'objet est cette fois de soutenir le fonctionnement de cette épicerie durant une période de trois ans. Cette période est censée représenter la période de démarrage du projet mais il y a fort à parier que ce démarrage s'éternise tout comme l'aide financière de la commune. Notons que l'effet même d'attribuer une subvention de fonctionnement à ce projet est déjà une entorse au principe de base de cette épicerie et confirme nos craintes, à savoir que la viabilité du projet reposera sur un financement public. C'est donc l'argent du contribuable qui permettra de proposer des produits à moitié prix au bénéfice de certains adhérents de cette association.

On est donc plus sur une banale politique d'assistantat alimentaire que sur un concept novateur issu de l'économie solidaire.

Ce qui est le plus déconcertant, c'est qu'avec cette épicerie solidaire, vous allez permettre à un public restreint d'accéder à une alimentation choisie, équilibrée et de qualité alors qu'on sait aujourd'hui que la moitié des classes populaires et moyennes n'ont plus les moyens financiers d'accéder à une alimentation de qualité.

De même, sur le volet promotion de la santé, il s'agit là d'un problème réel de santé publique qui touche toute la population et pas seulement un public défavorisé. Plutôt que de financer cette épicerie, il serait plus judicieux de lancer une campagne de sensibilisation auprès des Villeurbannais et notamment auprès des plus jeunes sur les conséquences santé de la consommation d'une alimentation de mauvaise qualité mais

également favoriser l'accès de tous à des produits sains, ce qui implique de favoriser le marché plutôt que le supermarché.

En conclusion, si ce projet d'épicerie pose de bonnes questions sur la qualité de l'alimentation, il apporte une mauvaise réponse dans le sens où il ne traite la question que sous l'aspect social et au bénéfice d'une infime partie de la population.

Pour cette raison, nous ne voterons pas ce rapport.

Je vous remercie

M. LE MAIRE.- Difficile de suivre votre logique.

Monsieur Bocquet ?

M. BOCQUET.- Je n'ai pas bien compris non plus si c'était un appel à plus ou moins de politique sociale.

L'an dernier, nous attribuions un financement exceptionnel pour la création de cette épicerie solidaire sur notre territoire. Il s'agit aujourd'hui de formaliser un partenariat durable avec un acteur local qui s'inscrit dans le fond et dans la forme dans ce qu'on appelle communément l'économie sociale et solidaire.

Par cette intervention, nous voulons saluer le portage volontariste des services de la Ville et de Mme Thouvenot et souligner quelques vertus qu'un tel lieu présente.

Mme Thouvenot les a rappelées : solidaire, sociale, pédagogique et environnementale. J'en profite pour rappeler l'existence d'une autre épicerie sur le campus qui s'adresse aux étudiants.

L'action publique n'a pas à financer *ad vitam* certains pans de l'économie marchande, c'est quelque chose avec lequel notre groupe est d'accord, mais il faut bien créer les conditions de l'émergence et de la pérennisation de logiques alternatives au PIB roi et aux seules logiques purement de profit, ce qui n'est pas antinomique. Il peut exister une économie purement marchande à côté mais il nous semble important de susciter sur le territoire des alternatives, notamment de l'économie et des associations qui travaillent en même temps sur la consommation et le partage, l'insertion et l'autonomie, la responsabilité du consommateur et la convivialité des adhérents. Bref, susciter un lien social et de nouvelles formes de solidarité, une action locale certes en marge de l'action publique mais qui répond à cette dynamique d'innovation et de réinvention des formes de solidarité sur notre ville. C'est pourquoi notre groupe soutiendra cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Cette subvention est un démarrage de subvention de fonctionnement. Vous aviez voté ou pas une subvention d'investissement. Nous le savons bien, sur les projets d'économie sociale et solidaire, il y a une phase de démarrage et d'émergence qui nécessite environ trois ans pour que les projets trouvent leur modèle économique.

Cette subvention permet de démarrer une forme alternative de commerce à quelques pas d'un autre grand supermarché mais je pense qu'il continuera à bien s'en sortir vis-à-vis de la concurrence.

Sur la question d'une politique sociale, ce sont de nouvelles formes de politique sociale. Aujourd'hui, le CCAS verse 100 % d'aides sociales en urgence, des aides alimentaires, et l'idée est de réorienter une partie de ces aides sociales vers cette épicerie sociale pour permettre un autre espace de solidarité, de lien social et de consommation.

Monsieur Morales, sur la question d'un prix marché, cette épicerie sociale fait partie d'un réseau national, notamment du groupement des entreprises sociales de Rhône-Alpes qui aura ses locaux dans le même espace avec un projet de mutualisation. Il s'agit bien d'un réseau national qui encadre ces pratiques. Les règles sur l'économie de marché et les règles de l'Union européenne sont donc bien respectées.

Enfin, Madame Branska-Farille, vous souligniez le niveau de ressources des personnes. En effet, aujourd'hui, beaucoup de personnes en situation de pauvreté sont exclues des aides très sociales parce que leurs ressources sont un peu au-dessus des plafonds. L'idée de l'épicerie sociale est également d'ouvrir à un public plus large, à des personnes en difficulté aujourd'hui mais peut-être pas assez pauvres pour prétendre à toutes les aides qui existent. Il s'agit de leur permettre d'accéder à cette épicerie sociale, à la tarification sociale. C'est vraiment une forme d'innovation en termes d'accompagnement des personnes les plus en difficulté et c'est ce projet que nous vous proposons de soutenir.

M. LE MAIRE.- Merci.

Il concerne l'éducation à la santé, notamment dans le domaine de la diététique, et il est évident que la Ville le fait de différentes manières. Le premier grand secteur est celui de l'école. Je réponds à Mme Branska-Farille qui disait que cela ne suffisait pas, qu'ils étaient trop peu et qu'il faudrait le faire partout. Nous ne le faisons peut-être pas partout mais en tout cas dans le cadre d'ateliers santé, à l'école, etc.

C'est un élément de réponse. Faire cela, ce n'est pas s'interdire de faire ailleurs.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 contre) -

26 – ADOPTION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD VILLE/CAF DU RHÔNE – **M. Marc AMBROGELLY**

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du Front National. Il s'agit de l'immobilier et de deux centres sociaux à Villeurbanne.

Monsieur Ambrogelly ?

M. Marc AMBROGELLY.- Merci Monsieur le Maire.

Le protocole proposé vient renforcer le partenariat de la Ville avec la CAF. Dans ce cadre, après que la CAF ait réalisé des travaux importants de rénovation et de mise aux normes du centre social des Buers, la Ville va acquérir le foncier à la valeur domaniale.

Par ailleurs, la CAF du Rhône assurera la mise aux normes du centre social du Tonkin.

Pour confirmer ce partenariat renforcé, la CAF s'engage à subventionner un certain nombre de projets pilotés par la Ville.

Vous avez pu constater dans le tableau en annexe que ces projets étaient assez différents les uns des autres. Ils vont tous dans le sens de l'aide sociale mais nous constatons la même dynamique que nous avons mise en place ici avec la municipalité : faire porter l'effort de l'ensemble de la municipalité dans le sens de l'aide au fonctionnement des centres sociaux. Là, nous avons donc un resserrement des relations avec la CAF après avoir l'accord de la Caisse nationale des allocations familiales.

Ce sont des financements qui concernent à la fois la petite enfance, des équipements à caractère social comme la MQB ou le centre social Cyprian.

Ma présentation n'est pas que technique, c'est également une manière d'améliorer ou de rendre plus pérennes des liens que nous avons tissés et qui se raffermissent avec la CAF.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je donne la parole au groupe Front National.

M. Stéphane PONCET.- Nous retirons l'intervention car je pense que nous n'avons aujourd'hui pas assez de recul pour mesurer ce désengagement des CAF envers les centres sociaux qu'on constate dans tout le pays. Pour l'instant, nous allons simplement nous abstenir.

M. LE MAIRE.- Monsieur Ambrogelly ?

M. Marc AMBROGELLY.- La réalité est toute autre. Effectivement, aujourd'hui, comme les problèmes de moyens sont plus difficiles, je trouve qu'il est sage que la Ville, avec l'ensemble des délégations qui interviennent sur les centres sociaux, la CAF et d'autres partenaires comme la Métropole ou la Région, finance cette action sociale. Nous assistons à une mutualisation des efforts et on demande en contrepartie aux centres sociaux une mutualisation des dépenses et des actions qu'ils feront.

Je pense que c'est plutôt une avancée technique et, politiquement, on approche de quelque chose qui s'affinera et qui donnera un aspect beaucoup plus collectif que des crédits répartis par délégation ou par différentes structures de démocratie locale.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour - 4 abstentions) -

27 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES POUR LEURS BIBLIOTHÈQUES CENTRES DOCUMENTAIRES (BCD) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

(La séance est levée à 19 heures 45).